



**Rapport de gestion sur la situation financière et les résultats
d'exploitation pour les périodes de trois et neuf mois
terminées le 30 novembre 2012**

**États financiers consolidés intermédiaires (non audités)
Périodes de six mois et neuf mois terminées les
30 novembre 2012 et 2011**



RAPPORT DE GESTION SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION POUR LES PÉRIODES DE TROIS MOIS ET DE NEUF MOIS TERMINÉES LE 30 NOVEMBRE 2012

INTRODUCTION

Le présent rapport de gestion commente les résultats financiers et la situation financière de Neptune Technologies & Bioressources inc. (« Neptune » ou « la Société ») incluant ses filiales, Acasti Pharma inc. (« Acasti ») et NeuroBioPharm inc. (« NeuroBioPharm » ou « NeuroBio ») pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011. Ce rapport de gestion doit être lu en parallèle avec nos états financiers consolidés intermédiaires et leurs notes afférentes pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011. De l'information additionnelle sur la Société ainsi que les déclarations d'enregistrement et autres documents publics déposés sont disponibles sur SEDAR, à www.sedar.com, ou sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Dans le présent rapport de gestion, les informations financières pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011 sont basées sur les états financiers consolidés intermédiaires de la Société qui ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), comme publiées par le Conseil des normes comptables international, et sont présentés en milliers de dollars canadiens, sauf indication contraire. Conformément à son mandat, le comité d'audit du conseil d'administration de la Société examine le contenu du rapport de gestion et en recommande l'approbation au conseil d'administration. Le conseil d'administration a approuvé le présent rapport de gestion le 14 janvier 2013. L'information à fournir dans ce rapport est actuelle à cette date, sauf indication contraire.

Sauf indication contraire, toutes les références aux termes « nous », « notre », « nos », « Neptune », l'« entreprise » et la « Société » font référence à Neptune Technologies & Bioressources inc. et ses filiales. Sauf indication contraire, tous les montants dans ce rapport sont exprimés en dollars canadiens. Les symboles « CA\$ », « US\$ » et « EUR » réfèrent au dollar canadien, au dollar américain et à l'euro, respectivement. La communication d'information dans ce rapport a été limitée à ce que la direction a jugé comme « important », à savoir que toute omission ou inexactitude de cette information pourra influencer ou modifier la décision raisonnable de la part d'un investisseur, d'acheter, de conserver ou de vendre des titres de la Société.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certains énoncés figurant dans le présent rapport de gestion peuvent être considérés comme de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières canadiennes et comme des énoncés prospectifs au sens attribué à l'expression *forward-looking statements* dans les lois sur les valeurs mobilières fédérales américaines (les « énoncés prospectifs »). Les investisseurs doivent savoir que le Plan d'action stratégique de Neptune (terme défini ci-après à la rubrique « Vue d'ensemble ») indique les intentions et les attentes de Neptune. De par sa nature, le Plan est presque entièrement constitué d'énoncés prospectus, et les investisseurs sont priés de porter une attention particulière à l'information fournie ci-après. L'exécution du Plan sera d'une importance cruciale et, comme il s'agit d'un plan à long terme comportant de multiples facettes, il pourrait être modifié en fonction de l'évolution de la situation de Neptune.

Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de verbes comme « prévoir », « planifier », « s'attendre à », « estimer », « croire », « entendre », « prédire » ou « continuer », de verbes au conditionnel ou au futur, de l'adjectif « potentiel » ou d'autres expressions similaires concernant des questions qui ne sont pas des énoncés à propos de faits présents ni des faits historiques. Étant donné que ces énoncés comportent des risques connus et inconnus et sont assujettis à des incertitudes et à d'autres facteurs qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats, le rendement ou les réalisations diffèrent considérablement de ceux qu'ils laissent entendre, ils ne devraient pas être interprétés comme des garanties du rendement ou des résultats futurs. Tous les énoncés prospectifs sont fondés sur les opinions actuelles de Neptune de même que sur des hypothèses que cette dernière a posées et sur les renseignements dont elle dispose actuellement, et portent, notamment sur ce qui suit :

- la capacité de Neptune de produire des revenus grâce à l'exécution du Plan;
- la capacité de Neptune de conclure avec des tiers des ententes relatives à l'approvisionnement et à la production à des conditions qui lui sont favorables, et la capacité de Neptune de conserver un niveau de stocks suffisant et de répondre aux exigences des clients grâce à ces ententes avec des tiers relatives à l'approvisionnement et à la production;
- la capacité de Neptune, grâce à ses distributeurs partenaires, de continuer à commercialiser avec succès ses produits Neptune Krill Oil et de conserver ses parts de marché;
- la collaboration continue et le soutien ultime des instances gouvernementales relativement au plan de reconstruction;
- la capacité de Neptune d'obtenir tous les permis requis pour reconstruire des installations de production opérationnelles en temps opportun et d'atteindre la capacité de production annuelle de produits de krill, tel que prévu;
- la capacité de Neptune de recouvrer tous les produits de l'assurance disponibles relativement à l'incident, en vertu de ses différentes polices d'assurance;
- la capacité de Neptune d'obtenir un refinancement de sa facilité de crédit existante, à des conditions qui lui sont favorables, afin qu'elle dispose de sources de capital supplémentaires pour reconstruire des installations de production opérationnelles;
- la capacité de Neptune d'utiliser le produit net tiré de son récent appel public à l'épargne dont la clôture a eu lieu le 2 octobre 2012 (l'« appel public à l'épargne ») aux fins indiquées dans son prospectus daté du 19 septembre 2012;
- la capacité de Neptune de maintenir et de défendre ses brevets et ses droits de propriété intellectuelle à l'égard du NKO^{MD} et de l'EKO^{MC} ainsi que de ses produits candidats;
- les attentes de Neptune relativement à son rendement financier, y compris ses revenus, dépenses, marges brutes, liquidité, ressources en capital et dépenses en immobilisations;
- la capacité de Neptune de continuer à investir dans le développement de produits et les essais cliniques, y compris le soutien au développement de produits pharmaceutiques de ses deux filiales, Acasti et NeuroBioPharm.

Bien que les énoncés prospectifs soient fondés sur ce que nous croyons être des hypothèses raisonnables, nul ne devrait se fier outre mesure à cette information, étant donné que les résultats réels peuvent différer considérablement de ceux qui sont indiqués dans ces énoncés prospectifs. Voici certaines des principales hypothèses formulées relativement aux énoncés prospectifs :

- la production de revenus importants avant d'avoir des installations de production opérationnelles permet de supposer que Neptune sera en mesure de conclure avec des tiers des ententes nécessaires à la fabrication de produits d'huile de krill;

- les objectifs de vente pour ses produits d'huile de krill permettent de supposer que Neptune sera en mesure de maintenir ses relations avec ses clients et qu'il y aura toujours une demande pour ses produits;
- les plans de reconstruction d'installations de production opérationnelles, le calendrier de cette reconstruction et l'utilisation prévue du produit tiré de l'appel public à l'épargne laissent supposer que Neptune sera en mesure de recouvrer en totalité le montant de sa couverture d'assurance, qu'elle pourra refinancer sa facilité de crédit existante afin de fournir toute ressource en capital supplémentaire qui pourrait être nécessaire à la reconstruction, en sus de sa couverture d'assurance, et qu'aucun imprévu ne fera en sorte que ces fonds soient utilisés à d'autres fins que la reconstruction d'installations de production opérationnelles ou que l'emploi prévu du produit tiré de l'appel public à l'épargne;
- les plans de reconstruction d'installations de production opérationnelles laissent également supposer que Neptune obtiendra les approbations et les permis gouvernementaux requis en temps opportun;
- les dépenses relatives au développement de produits ou à l'appui du développement pharmaceutique des deux filiales de Neptune, Acasti et NeuroBioPharma, laissent supposer que Neptune n'aura pas besoin d'utiliser les fonds présentement affectés au développement de produits pour reconstruire des installations de production opérationnelles ou pour couvrir les dépenses ou frais occasionnés par des imprévus;
- la stratégie de Neptune visant à conclure des partenariats et/ou des ententes avec des partenaires stratégiques relativement à sa fabrication de produits d'huile de krill laisse supposer que Neptune sera en mesure d'identifier des tiers à cette fin, et que ces tiers auront les ressources nécessaires pour appuyer la fabrication de ses produits en temps opportun et que Neptune pourra conclure des ententes avec eux à des conditions qui lui sont favorables;
- le Plan de Neptune laisse supposer que celle-ci sera en mesure de continuer à remplir les conditions d'inscription à la cote du NASDAQ Stock Market et de la Bourse de Toronto.

En outre, les énoncés prospectifs comportent un certain nombre de risques connus et inconnus et sont assujettis à des incertitudes et à d'autres facteurs, notamment ceux qui sont décrits dans le présent rapport de gestion à la rubrique « Risques et incertitudes » ainsi qu'à la rubrique « Facteurs de risque » de notre dernière notice annuelle révisée, qui peut être consultée sur SEDAR à www.sedar.com et sur EDGAR à www.sec.gov/edgar.shtml, dont bon nombre sont indépendants de notre volonté et qui sont susceptibles de faire en sorte que les résultats et les événements réels diffèrent considérablement de ceux qu'indiquent ou que laissent entendre les énoncés prospectifs.

Par conséquent, toute l'information prospective doit être lue sous réserve de la présente mise en garde et rien ne garantit que les résultats ou que les événements que nous prévoyons se matérialiseront ou, même s'ils se matérialisent dans l'essentiel, qu'ils auront les incidences prévues sur notre entreprise, notre situation financière ou nos résultats d'exploitation. Vous ne devriez donc pas vous fier indûment à l'information prospective. Sauf si les lois applicables l'exigent, Neptune n'est pas tenue de mettre à jour ni de modifier l'information prospective par suite de nouveaux renseignements ou d'événements futurs, ou dans d'autres cas. Ces énoncés prospectifs sont donnés en date du présent rapport de gestion.

Mesures financières non conformes aux IFRS

Le « BAIIA ajusté » est une mesure financière non conforme aux IFRS et est défini comme le BAIIA avant de reconnaître les charges de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions, les gains ou pertes de change et les autres éléments qui n'ont pas d'impact sur le rendement opérationnel principal de la Société, tels que la dépréciation, la reconnaissance et la décomptabilisation des actifs d'impôt différé et des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures. Les charges de rémunération dont le paiement est fondé sur des actions sont une composante de la rémunération des salariés et elles peuvent varier de façon significative avec la variation du prix au marché des actions ordinaires. Les gains ou pertes de change sont une composante des charges financières nettes ou produits financiers nets et ils peuvent varier de façon significative suite aux fluctuations des devises d'une période à l'autre. De plus, les autres éléments qui n'ont pas d'impact sur le rendement opérationnel principal de la Société peuvent aussi varier de façon significative d'une période à l'autre. En tant que tel, le BAIIA ajusté assure la continuité améliorée par rapport à la comparaison des résultats opérationnels de la Société sur une période de temps. Notre méthode de calcul du BAIIA ajusté peut différer de celle utilisée par d'autres entreprises.

VUE D'ENSEMBLE

Durant la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012, la Société a déclaré que le 8 novembre 2012 dans l'après-midi, une explosion et un incendie ont détruit l'usine de production de Neptune située à Sherbrooke, au Québec, au Canada, causant le décès de trois employés. Dix-huit autres employés ont été transportés à l'hôpital, dont quatre dans un état grave. Après avoir appris le décès de trois de ses employés, la direction de Neptune a offert ses condoléances aux membres de la famille et aux amis des victimes.

Le 26 novembre 2012, Neptune a présenté son plan d'action pour aller de l'avant en vue de reprendre ses activités et de répondre progressivement aux demandes d'approvisionnement des clients jusqu'à ce qu'elle puisse reprendre la production.

Neptune s'est concentrée, d'abord et avant tout, sur ses employés et sur les familles touchées par l'incident, leur offrant son appui pour les aider à surmonter la tragédie. Neptune offre à ses employés des services de consultation afin qu'ils aient accès à un soutien adéquat dans ces circonstances.

Peu après l'accident, Neptune a formé les cinq comités de rétablissement suivants, composés de hauts dirigeants et de membres du personnel clés en vue de coordonner l'aide aux employés, le plan d'action et certains aspects commerciaux : 1) ressources humaines et communications, 2) ventes et commercialisation, 3) reconstruction de l'usine, 4) finances et 5) un comité stratégique, qui veille à la supervision des occasions stratégiques et à la coordination des efforts déployés par l'ensemble des comités. Bien que cet incident tragique ait eu, et continue d'avoir, des répercussions importantes sur ses activités, Neptune est d'avis que son entreprise demeure viable et compte se remettre de cet incident, grâce, entre autres, à la mise en œuvre d'un plan d'action stratégique pour aller de l'avant (le « Plan ») qui vise le respect des échéances clés et l'atteinte des principaux objectifs suivants :

- reprise de ses activités nutraceutiques et atteinte d'un certain niveau de vente de ses produits Neptune Krill Oil (NKO^{MD}) à ses clients, à court terme;
- maintien des relations avec les clients clés et conservation des principales parts de marché, notamment jusqu'à ce que la fabrication des produits Neptune Krill Oil (NKO^{MD}) atteigne les niveaux atteints avant l'incident;
- reconstruction d'une usine opérationnelle grâce à l'utilisation des installations d'agrandissement en voie d'être achevées et de certains équipements existants dans ces installations, qui ne semblent pas avoir subi de dommages considérables lors de l'incident;
- conclusion de partenariats et/ou d'ententes avec un ou plusieurs partenaires stratégiques pour la sous-traitance de la fabrication des produits Neptune Krill Oil (NKO^{MD}), à la fois à titre de mesure provisoire pour l'atteinte d'un certain niveau de production avant que la nouvelle usine soit pleinement opérationnelle et à titre de stratégie à plus long terme afin de diversifier les sources et les moyens de production;
- gestion prudente de ses ressources financières tout en poursuivant le développement de ses produits et ses essais cliniques, y compris la défense de ses brevets et de ses droits de propriété intellectuelle, et en appuyant comme prévu le développement de produits pharmaceutiques par ses deux filiales, Acasti et NeuroBioPharm, dont les activités n'ont pas connu d'interruption en raison de l'incident.

Reconstruction de l'usine et assurance

À titre d'élément central du Plan, Neptune prévoit reconstruire des installations de production opérationnelles. Comme premier choix, Neptune a l'intention de reconstruire une usine opérationnelle en se servant des installations d'agrandissement qui étaient en cours d'achèvement, de même que de certains équipements de ces nouvelles installations, lesquels équipements et installations ne semblent pas avoir subi de dommages considérables lors de l'incident, même si d'autres travaux de construction et l'achat de certains autres équipements devraient être nécessaires pour que ces installations deviennent opérationnelles. Neptune a l'intention de coopérer avec les instances gouvernementales concernées (y compris en ce qui a trait à la sécurité des travailleurs et à l'environnement). De plus, la reconstruction de l'usine de Sherbrooke dépendra de l'approbation du plan de

reconstruction par ces instances gouvernementales ainsi que de l'obtention par Neptune des permis requis permettant l'exploitation de la nouvelle usine en temps opportun.

Nous sommes en train de déterminer les coûts et les échéanciers liés à la réalisation de la reconstruction. L'évaluation de la situation nous a toutefois permis de dégager ce qui suit, jusqu'à maintenant :

- Neptune dispose d'une police d'assurance couvrant, entre autres, les dommages matériels, la perte d'exploitation et la responsabilité civile jusqu'à concurrence de certains montants spécifiques et faisant l'objet d'une franchise limitée de même que de certaines exclusions, et a informé ses assureurs de l'incident. Les données définitives sur les sommes précises recouvrées seront communiquées au moment du règlement des demandes d'indemnisation de Neptune. En raison de l'étendue des dommages et de l'enquête en cours, les montants recouvrables en vertu de nos polices d'assurance, de même que la perception de ces montants, le cas échéant, prendront vraisemblablement plusieurs mois.
- Neptune s'attend à ce que ses montants de couverture d'assurance lui permettent vraisemblablement de financer la plupart des coûts de reconstruction. Il est prévu que le solde de tels coûts sera réglé grâce au refinancement de sa facilité de crédit existante mise en place pour financer une partie de ses travaux d'agrandissement prévus antérieurement, refinancement que Neptune a l'intention de demander à une étape subséquente de son plan de reconstruction, de même que grâce à une partie du fonds de roulement de Neptune (se reporter à la rubrique « Finance, utilisation du produit de l'appel public à l'épargne et communications avec les investisseurs » ci-dessous). Neptune a déjà reçu, en ce qui a trait à l'agrandissement, un prêt sans intérêt ainsi qu'un engagement quant au versement d'une subvention gouvernementale.
- Neptune prévoit que sa nouvelle usine de production aura, lorsqu'elle sera opérationnelle, une capacité de production annuelle d'environ 150 000 kilogrammes d'huile de krill par année. Neptune pourrait envisager, dans ses plans futurs, l'augmentation de sa capacité de production d'huile de krill par année. Il est prévu qu'une importante partie de la capacité future de production de Neptune proviendra de partenariats et d'accords conclus avec des fabricants (se reporter à la rubrique « Exploitation et accords conclus avec des partenaires stratégiques » ci-dessous).
- L'échéancier de reconstruction demeure incertain et dépendra d'une série de facteurs, y compris la durée et les résultats de l'enquête présentement en cours visant à déterminer la cause de l'incident, la collaboration des instances gouvernementales quant au plan de reconstruction, de même que le temps nécessaire pour obtenir les permis requis. D'après un certain nombre de facteurs, dont ceux mentionnés ci-dessus, Neptune n'est pas en mesure de déterminer actuellement le temps qu'il faudra pour terminer la construction d'installations de production pleinement opérationnelles. D'après les renseignements incomplets dont elle dispose pour le moment, Neptune prévoit actuellement que la nouvelle usine pourrait être opérationnelle d'ici six à neuf mois, mais cette estimation initiale pourrait changer.

Exploitation et ententes conclues avec des partenaires stratégiques

Une des priorités de la plus haute importance du Plan de Neptune est que Neptune maintienne ses relations avec ses clients clés et conserve ses principales parts de marché, et ce, même avant que son usine de production soit opérationnelle. Pour ce faire, Neptune a l'intention de déployer au cours des prochains mois une stratégie comprenant ce qui suit :

- Neptune entend conclure d'autres partenariats et d'autres ententes avec un ou plusieurs partenaires stratégiques pour la sous-traitance de la fabrication des produits Neptune Krill Oil (NKO^{MD}), à la fois à titre de mesure provisoire pour atteindre un certain niveau de production avant que sa nouvelle usine soit pleinement opérationnelle et à titre de stratégie à plus long terme afin de diversifier les sources et les moyens de production. L'externalisation de la production est envisagée dans l'un ou plusieurs des marchés de Neptune, au Canada, aux États-Unis, en Europe et en Asie. Tout plan permettant à Neptune d'externaliser sa production devra prendre en considération un certain nombre de facteurs, y compris 1) la technique de production permise à l'intérieure des installations, 2) l'espace disponible pour l'achat d'équipements, 3) le temps alloué par un tiers pour la fabrication des produits Neptune Krill Oil (NKO^{MD}) et (4) la capacité de négocier des accords définitifs moyennant des conditions qui sont dans l'intérêt de Neptune.

- Neptune prévoit recevoir et a reçu de ses clients des commandes visant certains niveaux de vente de ses produits Neptune Krill Oil (NKO^{MD}) à court terme, et elle prévoit conclure des ventes et générer des revenus dès le quatrième trimestre qui commence le 1^{er} décembre 2012. Neptune possède actuellement un stock limité de produits d'huile de krill lui permettant d'effectuer des ventes pendant une période initiale restreinte. Elle prévoit accroître graduellement ses ventes au cours des mois à venir, essentiellement grâce à la conclusion de partenariats et d'accords avec des partenaires stratégiques, comme nous l'avons expliqué ci-dessus.
- Les plans de Neptune liés à l'exploitation et à la vente de produits durant la période de transition jusqu'à ce que sa nouvelle usine soit opérationnelle ou que des accords de production à plus long terme soient conclus avec un ou plusieurs partenaires stratégiques pourraient aider à équilibrer les flux de trésorerie et, surtout, contribueraient à atteindre les objectifs stratégiques de Neptune visant à maintenir les relations avec ses clients clés et à conserver ses principales parts de marché. Toutefois, on prévoit que, dans un avenir prévisible, les activités de Neptune, notamment lors d'une période de transition initiale, devraient entraîner des marges de ventes beaucoup moins élevées, comparativement aux marges de ventes habituelles réalisées avant l'incident.
- Jusqu'à l'incident, la croissance réelle et prévue de la production de Neptune provenait de l'agrandissement de son usine de Sherbrooke. L'objectif stratégique de Neptune d'externaliser une partie de sa production répond à des impératifs stratégiques à court terme puisque Neptune ne tirera pas directement profit de son usine de production pendant une certaine période et amorce un changement stratégique à plus long terme, à savoir le passage d'un modèle de production provenant d'une usine unique à des sources de production plus diversifiées.
- Neptune entend poursuivre le développement de sa gamme de produits Neptune Krill Oil (NKO^{MD}), ainsi que conserver et défendre ses brevets et ses droits de propriété intellectuelle pour le NKO^{MD}, l'EKO^{MC} et ses produits candidats. De plus, elle continuera de maintenir et de développer son portefeuille de propriété intellectuelle de même que de le protéger de toute contrefaçon par des tiers.

Ressources humaines

Malgré la perte de ses installations de production opérationnelles, Neptune a affecté environ 30 de ses employés de Sherbrooke (10 à temps plein et 20 à temps partiel) aux travaux de reconstruction d'installations de production opérationnelles. Neptune a dû, compte tenu des circonstances, mettre à pied temporairement plus de 70 de ses employés à Sherbrooke et à son siège social de Laval. La durée de la mise à pied n'a pas été déterminée et dépendra de la capacité de Neptune à reprendre la production à de nouvelles installations de production opérationnelles. Neptune a mis sur pied un fonds d'entraide pour fournir de l'aide aux employés et aux familles les plus touchés par l'incident. Le fonds est déjà actif et a permis le paiement de salaires à certains employés, provisoirement, après l'incident. Dorénavant, le fonds répondra aux besoins immédiats et urgents des familles des victimes, mais à plus long terme, Neptune souhaiterait qu'il soit maintenu et contribue à aider les employés dans le besoin. Neptune a mis sur pied un organisme sans but lucratif qui aidera à la collecte et à la redistribution des dons.

Les hauts dirigeants et les employés de Neptune ont accepté une réduction de salaire d'au moins 20 %, de manière provisoire, durant la mise en œuvre du Plan. Les montants associés à cette réduction de salaire pourront être versés, en tout ou en partie, à une date ultérieure, entre autres, dès la mise en œuvre du Plan et l'amélioration des résultats financiers de Neptune. Neptune et ses filiales prévoient offrir une rémunération incitative sous forme d'options d'achat d'actions pour conserver leur personnel, ce qui compense en partie les réductions de salaire et sert d'incitatif à long terme pour les dirigeants et les employés clés. Neptune s'attend à ce que la diminution de ses effectifs et les réductions des salaires lui permettent d'économiser environ 45 % de ses coûts de main-d'œuvre pendant que de telles mesures seront en place.

Finance, utilisation du produit de l'appel public à l'épargne et communications avec les investisseurs

Le 2 octobre 2012, Neptune a annoncé la clôture de son appel public à l'épargne pour un produit brut d'environ 34,1 M\$ US. Si elle parvient à réaliser son Plan avec succès et recouvre un montant suffisant grâce à ses polices d'assurance, en plus de ses mesures de réduction des coûts, Neptune estime que le produit tiré de l'appel public à l'épargne pourrait en fin de compte être attribué, sur une plus longue période que prévu au départ compte tenu de l'incident, essentiellement de la manière annoncée dans le cadre de l'appel public à l'épargne, si ce n'est qu'un montant d'environ 5 M\$ US attribué initialement à l'agrandissement

de son usine de Sherbrooke pourrait maintenant être autrement utilisé pour la fabrication des produits Neptune Krill Oil (NKO^{MD}), soit en lien avec la reconstruction d'installations de production opérationnelles, soit en lien avec la conclusion de partenariats et/ou d'accords avec des partenaires stratégiques pour la fabrication des produits Neptune Krill Oil (NKO^{MD}). Neptune continuera de présenter ses états financiers et autres documents d'information continue dans les délais prescrits et, relativement à l'annonce de ses résultats trimestriels et annuels, tiendra une conférence téléphonique avec les investisseurs et les analystes. Neptune suspendra toutefois pour une période indéterminée sa pratique de fournir des indications sur les revenus à la fin de chaque trimestre.

Enquête sur l'incident et environnement

Neptune continue de collaborer avec les instances gouvernementales à l'enquête en cours visant à déterminer les causes de l'incident. D'ici la fin de l'enquête, Neptune ne pourra fournir d'autres renseignements concernant la cause de l'incident. Neptune poursuit sa collaboration avec les organismes gouvernementaux compétents relativement aux efforts de nettoyage du site. Le 16 novembre 2012, Neptune a reçu du ministère de l'Environnement du Québec un avis alléguant une non-conformité environnementale concernant l'acquisition d'équipements spécifiques par Neptune et l'agrandissement de son usine. Pour faire suite aux déclarations erronées faites dans les médias voulant qu'un tel avis puisse se rapporter au niveau d'acétone, Neptune a précisé dans des déclarations aux médias que l'avis reçu ne portait pas sur le niveau d'acétone ou la conformité de la quantité totale d'acétone entreposée sur le site de l'usine de Sherbrooke et a indiqué que la quantité totale d'acétone entreposée à l'intérieur ou à l'extérieur de l'usine à la date de l'incident était conforme au certificat d'autorisation délivré par le ministère de l'Environnement du Québec en 2002. Neptune collabore avec le ministère de l'Environnement en vue de régler l'avis alléguant la non-conformité. Neptune a également fourni au ministère de l'Environnement un plan de démantèlement et de décontamination pour l'usine détruite, accompagné d'un programme de suivi environnemental pour le sol, l'eau de surface et l'eau souterraine.

Activités des filiales de Neptune - Acasti et NeuroBioPharm

Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, les activités quotidiennes et les affaires d'Acasti n'ont pas été interrompues. CaPre^{MD}, le principal produit candidat à titre de médicament sur ordonnance d'Acasti, fait actuellement l'objet de deux essais cliniques de phase II, soit un essai ouvert et un essai à double insu, la préparation d'un rapport intermédiaire étant prévue pour de dernier. Toute la documentation requise pour les deux essais a déjà été préparée. CaPre^{MD} et Onemia^{MC} sont des produits d'Acasti mis en marché aux États-Unis à titre « d'aliments thérapeutiques » et sont entreposés dans des installations aux États-Unis, et non à l'usine de Neptune visée par l'incident. Les stocks de CaPre^{MD} et d'Onemia^{MC} sont adéquats, l'approvisionnement du marché en Onemia^{MC} continuera comme prévu et les essais cliniques en cours de CaPre^{MD} n'ont pas été interrompus à la suite de l'incident. Les matières premières nécessaires à la production d'Onemia^{MC} sont disponibles et ne sont pas entreposées à l'usine de Neptune visée par l'incident, et la production future d'Onemia^{MC} sera négociée avec des fabricants indépendants. Acasti continuera de dépendre du soutien de Neptune, qui est son actionnaire majoritaire. Bien qu'elle n'en soit qu'aux premières étapes de son développement, NeuroBioPharm suivra son plan d'affaires et les activités de recherche et développement continueront comme prévu, mais les échéances et le début de la commercialisation seront peut-être retardés. NeuroBioPharm continuera également à compter sur le soutien de Neptune, qui est son actionnaire majoritaire.

NEPTUNE

Avant l'incident, la Société continuait à accroître sa clientèle dans le monde entier et la croissance de ses revenus était attribuable à la demande constante de ses clients existants ainsi qu'à la demande de ces nouveaux clients en Amérique du Nord, en Europe et en Australie.

Le 7 septembre 2012, Neptune a annoncé que ses administrateurs avaient approuvé la distribution de 2 000 000 d'unités de NeuroBioPharm qu'elle détenait, au prorata aux porteurs d'actions ordinaires de Neptune au 15 octobre 2012 sous forme d'un dividende en nature. Le dividende a été versé le 31 octobre 2012 et chaque actionnaire inscrit à la date de référence pour le versement du dividende a reçu une unité pour chaque lot d'environ 29,27 actions ordinaires de Neptune qu'il détenait. Chaque unité était composée d'une action à droit de vote subalterne de catégorie A de NeuroBioPharm et de deux bons de souscription de série 2011-1, et la juste valeur marchande estimative de chaque unité était d'environ 0,10 \$. Chaque bon de souscription donne à son porteur le droit d'acheter une action à droit de vote subalterne de catégorie A de NeuroBioPharm au prix de 0,40 \$,

majoré d'une prime de transfert de 0,35 \$ devant être versée à Neptune à l'exercice, et vient à échéance i) 15 jours après l'inscription des actions à droit de vote subalterne de catégorie A à la cote d'une bourse de valeurs reconnue ou, si cette date est antérieure, ii) le 12 avril 2014. Les modalités applicables à la distribution du dividende étaient décrites dans le prospectus définitif que NeuroBioPharm a déposé le 5 septembre 2012 auprès des commissions des valeurs mobilières et d'autres autorités en valeurs mobilières analogues dans chaque province et territoire du Canada. Après la distribution du dividende en nature, la participation de Neptune dans les actions de catégorie A de NeuroBioPharm a été ramenée de 99 % à 76 %. Neptune détient toujours 96 % de tous les droits de vote rattachés aux titres de NeuroBioPharm.

Le 2 octobre 2012, Neptune a annoncé que le United States Patent & Trademark Office (le « USPTO ») lui avait délivré son nouveau brevet portant le numéro US 8,278,351. Le brevet de continuation revendique le bénéfice d'un autre des brevets américains de Neptune, soit le brevet n° 8,030,348 (le « brevet »), et renferme des revendications selon lesquelles les extraits du krill comprendraient un phospholipide propre à la consommation humaine. Ces nouvelles revendications visent tous les produits de Neptune, y compris la marque NKO^{MD}, et un certain nombre de produits d'huile de krill actuellement vendus sur le marché américain. L'USPTO a délivré ce nouveau brevet après un examen approfondi, qui comprenait l'étude d'un dossier d'antériorité volumineux et de nombreux autres documents, y compris les documents relatifs aux demandes de réexamen déposées par Aker Biomarine ASA et visant le brevet ainsi qu'un brevet connexe de Neptune aux États-Unis, de même que les oppositions en instance à l'égard des brevets connexes de Neptune en Europe et en Australie.

Le même jour, Neptune a annoncé qu'elle avait déposé auprès de la District Court for the District of Delaware des États-Unis une deuxième poursuite en contrefaçon de brevet contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic AS, Aker Biomarine Antarctic USA, Inc., Schiff Nutritional International et Schiff Nutrition Group, Inc., dans laquelle elle allègue la contrefaçon du brevet de continuation qui lui a été récemment délivré. Neptune a également déposé une poursuite en contrefaçon de brevet distincte contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA, Inc., et Mercola.com Health Resources, LLC. En plus de réclamer des dommages relativement à la contrefaçon alléguée du brevet n° 8,278,351 auprès de tous les défendeurs ci-dessus, Neptune demande également que le tribunal rende des injonctions visant à empêcher les défendeurs de continuer la contrefaçon de son brevet. Si Neptune n'obtient pas les injonctions réclamées, elle empêchera les défendeurs de fabriquer, d'utiliser, d'offrir aux fins de vente, de vendre et/ou d'importer aux États-Unis les huiles de krill visées par les brevets faisant l'objet de la contrefaçon alléguée.

Également, le 2 octobre 2012, Neptune a annoncé la clôture de son appel public à l'épargne visant des actions ordinaires d'un montant de 34,1 millions de dollars américains, dans le cadre duquel Neptune a émis 7 318 000 actions ordinaires au prix de 4,10 \$ US chacune. Avant la clôture, les preneurs fermes ont exercé leur option de surallocation leur permettant d'acheter 989 762 actions ordinaires supplémentaires, de sorte que 8 307 762 actions ordinaires étaient émises au total le jour de la clôture, pour un produit brut d'environ 34,1 millions de dollars américains. Les actions ordinaires ont été émises aux États-Unis aux termes de la déclaration d'enregistrement préalable déposée aux États-Unis par la Securities and Exchange Commission et au Canada aux termes d'un prospectus simplifié préalable de base définitif déposé auprès des autorités en valeurs mobilières du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Le 6 novembre 2012, Neptune a organisé son premier tournoi de poker au profit d'un organisme de bienfaisance à l'hôtel Venetian situé à Las Vegas, avant l'ouverture de la foire SupplySide West Tradeshow. L'invité d'honneur était John Elway, ancien quart-arrière des Broncos de Denver et membre du Temple de la renommée. Les produits tirés de l'événement ont été versés à Vitamin Angels, organisme sans but lucratif ayant pour but de réduire la mortalité infantile dans le monde en offrant des micronutriments aux enfants dans le besoin.

Le 8 novembre 2012 en après-midi, une explosion et un incendie ont détruit l'usine de production de Neptune située à Sherbrooke, au Québec, au Canada. Se reporter à la rubrique « Vue d'ensemble » dans le présent rapport de gestion.

Immédiatement après la fin du trimestre, le 4 décembre 2012, Neptune a annoncé qu'elle avait conclu avec Acasti une entente de prépaiement aux termes de laquelle Acasti avait exercé l'option prévue par sa convention de licence relative à la technologie exclusive conclue avec Neptune le 7 août 2008, prévoyant le prépaiement de toutes les redevances futures devant être versées aux termes de la convention de licence. Le prépaiement aurait pour effet d'accroître la participation de Neptune dans Acasti (cette participation passerait d'environ 57 % à environ 61 % si des actions étaient émises à la date de l'annonce), étant donné que, sous réserve des approbations requises, 6 750 000 actions de catégorie A du capital-actions d'Acasti seraient émises en faveur de Neptune au prix de 2,30 \$ chacune, à l'exercice d'un bon de souscription qui lui a été remis à la signature de l'entente

de prépaiement. Ceci reflétait une valeur de prépaiement, calculée avec l'aide de spécialistes en évaluation externes, selon une formule de prépaiement préétablie énoncée dans la convention de licence, qui s'élève à environ 15,5 millions de dollars. Le prépaiement et l'émission d'actions en faveur de Neptune sont assujettis à l'approbation de la Bourse de croissance TSX et des actionnaires désintéressés d'Acasti (à l'exclusion de Neptune et des parties ayant un lien de dépendance avec celle-ci) à la prochaine assemblée annuelle des actionnaires d'Acasti. S'ils sont approuvés par les actionnaires désintéressés, Acasti ne sera plus tenue de verser de redevances à Neptune aux termes de la convention de licence pendant la durée de cette dernière en contrepartie de l'utilisation des droits de propriété intellectuelle de Neptune visés par la licence. S'ils ne le sont pas, la convention de remboursement par anticipation et le bon de souscription prendront automatiquement fin, et Acasti devra verser toutes les redevances qu'elle doit à Neptune comme si cette convention n'avait pas été conclue.

LES FILIALES

Acasti Pharma Inc.

Au cours de la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012, Acasti a réalisé des progrès dans le cadre de ses programmes de recherche et développement de produits pharmaceutiques, ayant poursuivi le développement de son produit sur ordonnance candidat, CaPre^{MD}, tout en amplifiant ses efforts de commercialisation de son aliment médical Onemia^{MC}. Voici un résumé des points saillants de la période :

Durant l'exercice antérieur, Acasti a entrepris deux études cliniques de phase II au Canada : i) une étude clinique prospective en double aveugle et randomisée contrôlée contre placebo, visant à évaluer l'innocuité et l'efficacité de CaPre^{MD} (son médicament sur ordonnance candidat) relativement à la gestion de l'hypertriglycéridémie modérée à très élevée (Acasti a recruté les premiers patients aux fins de cette étude en octobre 2011) et ii) un essai clinique prospectif randomisé et à étiquette ouverte destiné à évaluer l'innocuité, l'efficacité et la relation dose-réponse de CaPre^{MD} chez des patients présentant une hypertriglycéridémie modérée à élevée (Acasti a recruté les premiers patients aux fins de cette étude en décembre 2011). Durant la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012, Acasti a continué à recruter des patients pour ses essais cliniques.

Acasti a intensifié ses activités d'expansion des affaires et de commercialisation directe aux États-Unis à l'égard de son aliment médical Onemia^{MC}. Acasti a réalisé des ventes additionnelles d'Onemia^{MC} auprès d'un distributeur américain d'aliments médicaux, qui a entrepris la distribution d'Onemia^{MC} par l'entremise de son réseau américain de médecins, sous sa propre marque. De plus, d'autres médecins ont commencé et/ou continué à recommander Onemia^{MC} à leurs patients atteints de troubles cardiométaboliques diagnostiqués. Simultanément, les pharmacies se sont mises à reconnaître la demande potentielle d'Onemia^{MC} et ont accepté ce produit en tant qu'aliment médical sous accessibilité restreinte (vendu uniquement sur recommandation d'un médecin). Les produits d'exploitation soutenus à court terme générés par les ventes d'Onemia^{MC}, serviront à financer partiellement les projets de recherche et développement d'Acasti.

NeuroBioPharm Inc.

Pour NeuroBioPharm, les candidats médicaux et un candidat de médicament pour des développements non BPL et analyses chimiques furent lancés lors de l'exercice terminé le 28 février 2009. NeuroBioPharm a complété une étude préclinique en collaboration avec NeuroCode AG (Wetzlar, Allemagne), une équipe d'experts reconnus dédiés au profilage spécifique d'ingrédients pharmaceutiques actifs par le biais des spectres de pouvoir électroencéphalographique (« EEG ») des rats conscients en mouvement. Les objectifs de l'essai furent a) de déterminer la nature et l'ampleur de l'effet du nouvel aliment médical NKPL (un extrait de phospholipides hautement concentré) de NeuroBioPharm sur l'activité électrique du cerveau, et b) de caractériser les effets de l'EEG par rapport aux médicaments standards sur le système nerveux central. La plus faible dose quotidienne de 250 mg de NKPL a démontré un effet significatif ressemblant fortement (de 80 % et 100 %) à l'activité de méthylphénidate ou Ritalin®, un médicament reconnu comme l'étalon référence pour le traitement de déficit de l'attention avec hyperactivité (« TDAH »). Ces données suggèrent que NKPL peut être un traitement efficace pour les enfants avec le TDAH et une alternative sûre au Ritalin®. Ces résultats servent de tremplin pour NeuroBioPharm afin qu'elle continue ses programmes de recherche et de développement de nouveaux produits candidats visant à améliorer la santé cognitive et émotionnelle des enfants et des adultes.

MPL VI, MPL VII, MPL VIII et MPL IX sont de nouveaux produits candidats dans le pipeline de NeuroBioPharm comme médicaments d'ordonnance et suppléments médicaux pour la gestion sécuritaire et efficace des fonctions cognitives et des troubles du comportement et neurodégénératifs. Au cours de l'exercice fiscal de 2012 et au début de 2013, NeuroBioPharm a fait certains progrès dans ses programmes de recherche et de développement et a débuté des études précliniques visant à évaluer l'impact des produits sur les fonctions cognitives, la concentration de certains neurotransmetteurs, et leur impact potentiel sur l'état émotionnel.

Produit	Marché	Indication	Stade de développement	Année de lancement (calendrier)
MPL VI	Aliment médical	Prévention du déclin cognitif	Préclinique	n/a
MPL VII	Aliment médical	Troubles de la mémoire, de la concentration et de l'apprentissage	Préclinique	2014 ^a
MPL VIII	Aliment médical	TDAH	Préclinique	2014 ^a
MPL IX	Médicament sous ordonnance	Maladies neurologiques	Préclinique	n/a

^a Cet échéancier dépend de la capacité de Neptune à reprendre ses opérations.

NeuroBioPharm veut s'associer avec des partenaires industriels internationaux et stratégiques qui cherchent des produits sûrs et efficaces pour le maintien de la santé cognitive, la gestion clinique de l'alimentation concernant le déclin cognitif et les problèmes de développement neurologique au moyen d'aliments médicaux et, finalement, les médicaments sur ordonnance pour le traitement des problèmes de développement neurologique et des maladies neurodégénératives.

NeuroBioPharm estime qu'elle atteindra d'abord la production commerciale de ses aliments médicaux au cours de l'année calendrier 2014. Cet échéancier dépend de la capacité de Neptune à reprendre ses opérations. Afin de compléter ou d'initier des études préclinique/clinique pour supporter l'efficacité et la sécurité de ses produits candidats, NeuroBioPharm estime que des investissements seront nécessaires au cours de 2013.

Principales informations financières consolidées

Les tableaux ci-dessous présentent les principales informations financières consolidées pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011. Ces informations sont tirées des états financiers consolidés intermédiaires non audités les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011 et des notes y afférentes.

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois terminées les 30 novembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre	
	2012	2011	2012	2011
	(non vérifiés)	(non vérifiés)	(non vérifiés)	(non vérifiés)
	\$	\$	\$	\$
Produits des ventes	7 027	5 120	21 273	13 756
BAlIA ajusté ¹	(629)	(743)	(1 190)	(1 818)
Perte nette	(12 437)	(1 433)	(18 815)	(4 459)
Perte nette et résultat global attribuable aux propriétaires de la Société	(11 668)	(506)	(16 546)	(2 421)
Résultat par action				
De base	(0,21)	(0,01)	(0,32)	(0,05)
Dilué	(0,21)	(0,01)	(0,32)	(0,05)
Actif total	74 879	39 788	74 879	39 788
Fonds de roulement ²	42 448	26 479	42 448	26 479
Capitaux propres	56 454	30 780	56 454	30 780
Prêts et emprunts (incluant la portion à court terme)	5 290	4 042	5 290	4 042
Principaux ratios (en pourcentage des produits)				
Marge brute	48 %	53 %	47 %	52 %
Frais de vente	14 %	10 %	10 %	12 %
Frais généraux et charges administratives	52 %	46 %	55 %	47 %
Charges de recherche et développement	35 %	33 %	27 %	29 %
BAlIA ajusté	(9 %)	(15 %)	(6 %)	(13 %)

¹ Le BAlIA ajusté (Bénéfice Avant Impôt Intérêt et Amortissement) est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Neptune obtient une mesure du BAlIA ajusté en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les frais financiers, les amortissements, les impôts, les variations de change, les pertes sur disposition d'immobilisations et la dépréciation d'immobilisations et dépréciations et autres coûts reliés à l'explosion de l'usine, réalisés pendant l'exercice financier. Neptune exclut également les effets relatifs aux opérations non monétaires telles que la rémunération à base d'actions, la variation de la juste valeur des dérivés et la reconnaissance ou la décomptabilisation des actifs d'impôt différé et des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures dans le calcul de son BAlIA ajusté.

² Le fonds de roulement est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la santé financière à court terme de la Société surtout utilisée par le milieu financier. On obtient le fonds de roulement en retranchant le passif à court terme de l'actif à court terme. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés ouvertes.

CONCILIATION DU BÉNÉFICE (PERTE) AVANT IMPÔTS, INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENTS AJUSTÉ (BAIIA ajusté)

Une conciliation du BAIIA ajusté est présentée dans le tableau ci-dessous. La Société utilise des mesures non prescrites pour évaluer sa performance d'exploitation. La réglementation en matière de valeurs mobilières exige que les entreprises avertissent leurs lecteurs du fait que les mesures des résultats et d'autres mesures présentées selon un autre référentiel que les IFRS n'ont pas de sens normalisé et ne peuvent vraisemblablement pas être comparées à des mesures du même type utilisées par d'autres sociétés. Par conséquent, elles ne doivent pas être examinées de manière isolée. La Société utilise le BAIIA ajusté pour mesurer sa performance d'une période à l'autre sans les fluctuations causées par certains ajustements qui pourraient éventuellement fausser l'analyse des tendances de notre performance d'exploitation, et parce qu'elle estime que cette mesure fournit de l'information pertinente sur sa situation financière et ses résultats d'exploitation.

Neptune obtient une mesure du BAIIA ajusté consolidé en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les frais financiers, les amortissements, les impôts, les variations de change, les pertes sur disposition d'immobilisations et la dépréciation d'immobilisations, et les dépréciations et autres coûts reliés à l'explosion de l'usine, réalisés pendant l'exercice financier. Neptune exclut également dans l'établissement du BAIIA ajusté consolidé les effets relatifs aux opérations non monétaires comptabilisées, comme la rémunération à base d'actions, la variation de la juste valeur des dérivés et la reconnaissance ou la décomptabilisation des actifs d'impôt différé et des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures. La Société juge qu'il est utile d'exclure ces éléments, puisqu'ils sont des charges hors caisse, des éléments qui ne peuvent être influencés par la direction à court terme, ou des éléments sans incidence sur la performance d'exploitation de base. Le fait d'exclure ces éléments ne veut pas dire qu'ils sont nécessairement non récurrents.

Conciliation des informations financières non-IFRS

(en milliers de dollars, sauf les données par action)

	Périodes de trois mois		Périodes de neuf mois	
	terminées les 30 novembre		terminées les 30 novembre	
	2012	2011	2012	2011
	\$	\$	\$	\$
Perte nette	(12 437)	(1 433)	(18 815)	(4 459)
Ajouter (déduire) :				
Amortissement	157	193	532	571
Frais financiers, à l'exclusion du changement dans la juste valeur	42	59	121	238
Rémunération à base d'actions	1 689	887	6 378	2 367
Gain sur change	(393)	(273)	(338)	(500)
Changement dans la juste valeur des dérivés d'équité	(352)	(176)	267	(35)
Impôts différés	1 000	-	1 000	-
Décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement recouvrables	1 200	-	1 200	-
Pertes et coûts reliés à l'explosion de l'usine	8 465	-	8 465	-
BAIIA ajusté	(629)	(743)	(1 190)	(1 818)

PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES

(en milliers de dollars, sauf les données par actions)

Comme expliqué dans d'autres sections, les revenus de la Société sont présentement générés par le secteur nutraceutique. Durant l'exercice financier courant et ce, jusqu'au et incluant le troisième trimestre, le secteur nutraceutique était profitable. Les secteurs cardiovasculaires et neurologiques conduisent des activités de recherche et ont réalisé des pertes depuis leur fondation. Les résultats trimestriels sont présentés comme suit.

Exercice se terminant le 28 février 2013

	Total \$	Premier trimestre \$	Deuxième trimestre \$	Troisième trimestre \$	Quatrième trimestre \$
Produits	21 273	6 149	8 097	7 027	
BAIIA ajusté ¹	(1 190)	142	(704)	(629)	
Perte nette	(18 815)	(1 694)	(4 684)	(12 437)	
Perte nette attribuable aux propriétaires de la Société	(16 546)	(983)	(3 895)	(11 668)	
Résultat de base par action	(0,32)	(0,02)	(0,08)	(0,21)	
Résultat dilué par action	(0,32)	(0,02)	(0,08)	(0,21)	

Exercice terminé le 29 février 2012

	Total \$	Premier trimestre \$	Deuxième trimestre \$	Troisième trimestre \$	Quatrième trimestre \$
Produits et autres revenus	19 124	4 283	4 353	5 120	5 368
BAIIA ajusté ¹	(2 593)	(167)	(908)	(743)	(775)
Perte nette	(4 593)	(1 258)	(1 768)	(1 433)	(134)
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux propriétaires de la Société	(1 928)	(838)	(1 075)	(506)	491
Résultat de base par action	(0,04)	(0,02)	(0,02)	(0,01)	(0,01)
Résultat dilué par action	(0,04)	(0,02)	(0,02)	(0,01)	(0,01)

Exercice terminé le 28 février 2011

	Total \$	Premier trimestre \$	Deuxième trimestre \$	Troisième trimestre \$	Quatrième trimestre \$
Produits	16 583	4 145	4 088	4 272	4 078
BAIIA ajusté ¹	258	664	836	62	(1 304)
(Perte nette) bénéfice net	(1 693)	494	523	(498)	(2 212)
(Perte nette) bénéfice net attribuable aux propriétaires de la Société	(410)	734	814	(218)	(1 740)
Résultat de base par action	(0,01)	0,02	0,02	(0,01)	(0,04)
Résultat dilué par action	(0,01)	0,02	0,02	(0,01)	(0,04)

1 Le BAIIA ajusté (Bénéfice Avant Impôt Intérêt et Amortissement) est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Il n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques. Neptune obtient une mesure du BAIIA ajusté en ajoutant au bénéfice net (à la perte nette) les frais financiers, les amortissements, les impôts, les variations de change, les pertes sur disposition d'immobilisations et la dépréciation d'immobilisations et les dépréciations et autres coûts reliés à l'explosion de l'usine, réalisés pendant l'exercice financier. Neptune exclut également les effets relatifs aux opérations non monétaires telles que la rémunération à base d'actions, la variation de la juste valeur des dérivés et la reconnaissance ou la décomptabilisation des actifs d'impôt différé et des crédits d'impôt à l'investissement d'années antérieures dans le calcul de son BAIIA ajusté.

INFORMATIONS SECTORIELLES

La Société compte trois secteurs d'exploitation isolables formant trois entités juridiques distinctes : le premier implique la fabrication et la commercialisation des produits nutraceutiques (Neptune), le deuxième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour des maladies cardiovasculaires (Acasti) et le troisième développe et commercialise des produits pharmaceutiques pour des maladies neurologiques (NeuroBioPharm).

Pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, tous les revenus ont été générés par le secteur nutraceutique à l'exception d'un montant de ventes non significatif des produits non pharmaceutiques d'Acasti. La continuité des opérations du groupe consolidé est présentement supportée par les revenus de Neptune et les financements récents réalisés par Neptune et Acasti. Les opérations d'Acasti se situent au niveau de la phase commerciale pour le produit « medical food », Onemia^{MC}, et au niveau de la phase II pour le programme de développement de son principal médicament sur ordonnance candidat, CaPre^{MD}. Les opérations de NeuroBioPharm en sont aux premiers stades du développement d'aliments médicaux composés de phospholipides oméga-3, des produits en vente libre et des médicaments sur ordonnance.

Présentement, les produits d'huile de krill de Neptune sont actuellement vendus dans le secteur nutraceutique. Aucun produit d'Acasti et de NeuroBioPharm ne génère présentement de revenus, sauf Onemia^{MC}, qui a généré des revenus de 424 \$ au cours du trimestre terminé le 30 novembre 2012.

Les flux de trésorerie consolidés sont expliqués dans la section suivante. À l'exception de ceux décrits ci-dessous, les flux de trésorerie consolidés sont consistants avec ceux du secteur nutraceutique.

Information financière par secteur

(en milliers de dollars)

Les tableaux suivants présentent l'information par secteur (après éliminations inter-secteurs)**Période de trois mois terminée le 30 novembre 2012**

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes externes	6 603	424	-	7 027
BAIIA ajusté	432	(861)	(200)	(629)
Perte nette	(10 883)	(1 272)	(282)	(12 437)
Actif total	66 986	6 695	1 198	74 879
Fonds de roulement	35 782	5 758	908	42 448
Détail calcul BAIIA ajusté				
Perte nette	(10 883)	(1 272)	(282)	(12 437)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	155	2	-	157
Frais financiers, excluant les changements dans la juste valeur	41	1	-	42
Rémunération à base d'actions	1 195	412	82	1 689
Gain sur change	(389)	(4)	-	(393)
Changement dans la juste valeur des dérivés d'équité	(352)	-	-	(352)
Impôts différés	1 000	-	-	1 000
Décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement recouvrables	1 200	-	-	1 200
Pertes et coûts reliés à l'explosion de l'usine	8 465	-	-	8 465
BAIIA ajusté	432	(861)	(200)	(629)

Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes externes	20 598	675	-	21 273
BAIIA ajusté	2 225	(2 710)	(705)	(1 190)
Perte nette	(13 632)	(4 169)	(1 014)	(18 815)
Actif total	66 986	6 695	1 198	74 879
Fonds de roulement	35 782	5 758	908	42 448

Détail calcul BAIIA ajusté

Perte nette	(13 632)	(4 169)	(1 014)	(18 815)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	526	6	-	532
Frais financiers, excluant les changements dans la juste valeur	119	2	-	121
Rémunération à base d'actions	4 604	1 465	309	6 378
Gain de change	(324)	(14)	-	(338)
Changement dans la juste valeur des dérivés d'équité	267	-	-	267
Impôts différés	1 000	-	-	1 000
Décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement recouvrables	1 200	-	-	1 200
Perte et autres coûts reliés à l'explosion de l'usine	8 465	-	-	8 465
BAIIA ajusté	2 225	(2 710)	(705)	(1 190)

Période de trois mois terminée le 30 novembre 2011

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes externes	5 120	-	-	5 120
BAIIA ajusté	1 081	(1 602)	(222)	(743)
Profit net (perte nette)	869	(1 968)	(334)	(1 433)
Actif total	30 801	7 638	1 349	39 788
Fonds de roulement	18 442	6 878	1 159	26 479

Détail calcul BAIIA ajusté

Profit net (perte nette)	869	(1 968)	(334)	(1 433)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	190	3	-	193
Frais financiers, excluant les changements dans la juste valeur	58	1	-	59
Rémunération à base d'actions	421	354	112	887
(Gain) perte sur change	(281)	8	-	(273)
Changement dans la juste valeur des dérivés d'équité	(176)	-	-	(176)
BAIIA ajusté	1 081	(1 602)	(222)	(743)

Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2011

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Total
	\$	\$	\$	\$
Produits provenant des ventes externes	13 756	-	-	13 756
BAIIA ajusté	2 505	(3 558)	(765)	(1 818)
Profit net (perte nette)	1 004	(4 394)	(1 069)	(4 459)
Actif total	30 801	7 638	1 349	39 788
Fonds de roulement	18 442	6 878	1 159	26 479
Détail calcul BAIIA ajusté				
Profit net (perte nette)	1 004	(4 394)	(1 069)	(4 459)
Ajouter (soustraire)				
Amortissement	563	8	-	571
Frais financiers, excluant les changements dans la juste valeur	232	6	-	238
Rémunération à base d'actions	1 261	802	304	2 367
(Gain) perte de change	(520)	20	-	(500)
Changement dans la juste valeur des dérivés d'équité	(35)	-	-	(35)
BAIIA ajusté	2 505	(3 558)	(765)	(1 818)

RÉSULTATS OPÉRATIONNELS
Produits d'exploitation

Les produits d'exploitation de l'exercice ont continué de progresser pour atteindre un montant de 7 027 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012, ce qui représente une hausse de 37 % par rapport à 5 120 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2011. Les produits d'exploitation de l'exercice ont continué de progresser pour atteindre un montant record de 21 273 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, ce qui représente une hausse de 55 % par rapport à 13 756 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2011. Cette augmentation des produits d'exploitation de la Société est principalement attribuable à la pénétration dynamique du marché américain, canadien et australien en raison de la notoriété croissante du NKO[®] et de l'EKO^{MC} dans les trois premiers trimestres de l'exercice courant, et plus précisément suite à l'augmentation importante des commandes provenant des États-Unis et de l'Australie.

La quasi-totalité des produits d'exploitation de la Société pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012 est tirée du secteur des produits nutraceutiques, à l'exception de 675 \$ générés par l'aliment médical d'Acasti, Onemia^{MC}.

Marge brute

La marge brute s'obtient par la déduction du coût des ventes des produits d'exploitation. Le coût des ventes est constitué essentiellement des coûts engagés pour fabriquer les produits. Il comprend aussi des charges générales connexes comme l'amortissement des immobilisations corporelles, certains coûts liés au contrôle et à l'assurance qualité, à la gestion des stocks, à la sous-traitance et des coûts d'entretien et de mise en service.

Le tableau qui suit présente la marge brute en dollars ainsi qu'en pourcentage des produits pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 30 novembre 2011 :

	<u>Trois mois terminés les</u>		<u>Neuf mois terminés les</u>	
	<u>30 novembre</u>		<u>30 novembre</u>	
	2012	2011	2012	2011
Marge brute	3 340	2 726	10 002	7 174
Marge brute en pourcentage des produits	48 %	53 %	47 %	52 %

La marge brute du troisième trimestre terminé le 30 novembre 2012 a augmenté de 614 \$ se chiffrant à 3 340 \$ ou 48 % des produits comparativement à 2 726 \$ ou 53 % des produits pour la période correspondante de 2011. La marge brute pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012 a augmentée de 2 828 \$ se chiffrant à 10 002 \$ ou 47 % des produits comparativement à 7 174 \$ ou 52 % des produits pour la période correspondante de 2011. La marge brute pour ces deux périodes de trois mois et de neuf mois était à l'intérieur de la fourchette cible de la direction de 45 à 50 %. Cette légère diminution du pourcentage de la marge brute pour ces deux périodes, comparativement aux périodes correspondantes de l'année dernière, est principalement attribuable au taux d'échange défavorable du dollar US par rapport au dollar canadien ainsi qu'à l'impact des travaux d'augmentation de la capacité à l'usine de Sherbrooke (avant l'explosion) qui ont ralenti certaines étapes de production, ce qui a engendré des coûts supplémentaires.

Frais de vente

Les frais de vente pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 30 novembre 2011 s'établissent comme suit :

	<u>Trois mois terminés les</u>		<u>Neuf mois terminés les</u>	
	<u>2012</u>	<u>30 novembre</u> 2011	<u>2012</u>	<u>30 novembre</u> 2011
Frais de vente	966	519	2 156	1 586
Frais de vente en pourcentage des produits	14 %	10 %	10 %	12 %

Les frais de vente se sont élevés à 966 \$ ou 14 % des produits pour le troisième trimestre terminé le 30 novembre 2012, comparativement à 519 \$ ou 10 % des produits pour la période correspondante de 2011. Les frais de vente se sont élevés à 2 156 \$ ou 10 % des produits pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, comparativement à 1 586 \$ ou 12 % des produits pour la période correspondante de 2011. L'augmentation en dollar pour le troisième trimestre terminé le 30 novembre 2012 comparativement à la période correspondante de l'année dernière est attribuable principalement à l'augmentation des dépenses de marketing reliées surtout à la nouvelle campagne médiatique, incluant le nouveau site web de Neptune, pour un montant approximatif de 350 \$. La diminution des frais de vente en pourcentage des produits est principalement attribuable à l'augmentation des produits pour les périodes respectives.

Frais généraux et charges administratives

Les frais généraux et charges administratives pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 30 novembre 2011 s'établissent comme suit :

	<u>Trois mois terminés les</u>		<u>Neuf mois terminés les</u>	
	<u>2012</u>	<u>30 novembre</u> 2011	<u>2012</u>	<u>30 novembre</u> 2011
Frais généraux et charges administratives	3 677	2 369	11 634	6 511
Frais généraux et charges administratives en pourcentage des produits	52 %	46 %	55 %	47 %

Les frais généraux et charges administratives se sont élevés à 3 677 \$ ou 52 % des produits pour le troisième trimestre terminé le 30 novembre 2012, comparativement à 2 369 \$ ou 46 % des produits pour la période correspondante de 2011, une augmentation de 1 308 \$ comparativement à la période correspondante de 2011. Les frais généraux et charges administratives se sont élevés à 11 634 \$ ou 55 % des produits pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, comparativement à 6 511 \$ ou 47 % des produits pour la période correspondante de 2011, une augmentation de 5 123 \$ comparativement à la période correspondante de 2011. Cette hausse par rapport à 2011 s'explique surtout par une augmentation de la dépense de rémunération à base d'actions de respectivement 1 023 \$ et 3 804 \$ pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2012. Cette augmentation importante est principalement attribuable aux octrois d'options aux consultants, à la direction et aux employés, ainsi qu'à un octroi de bons de souscription à un consultant pour des services de conseils financiers. Cette hausse des frais généraux et charges administratives est également causée par l'augmentation des frais de tournée de présentation pour un montant approximatif de 250 \$.

Charges de recherche et développement

Les charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt et de la décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement recouvrables, pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 30 novembre 2011 s'établissent comme suit :

	<u>Trois mois terminés les</u>		<u>Neuf mois terminés les</u>	
	<u>2012</u>	<u>30 novembre</u> 2011	<u>2012</u>	<u>30 novembre</u> 2011
Charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt et de la décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement recouvrables	2 488	1 707	5 710	3 939
Charges de recherche et de développement, nettes des crédits d'impôt et de la décomptabilisation des crédits d'impôt à l'investissement recouvrables, en pourcentage des produits	35 %	33 %	27 %	29 %

Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 2 488 \$ ou 35 % des produits pour le troisième trimestre terminé le 30 novembre 2012 comparativement à 1 707 \$ ou 33 % des produits pour la période correspondante de 2011, une augmentation de 781 \$ comparativement à la période correspondante de 2011. Les charges de recherche et de développement se sont chiffrées à 5 710 \$ ou 27 % des produits pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012 comparativement à 3 939 \$ ou 29 % des produits pour la période correspondante de 2011, une augmentation de 1 771 \$ comparativement à la période correspondante de 2011. L'augmentation de 781 \$ pour la période de trois mois est attribuable à la réévaluation du recouvrement des crédits d'impôt à l'investissement recouvrables de Neptune d'un montant de 1 200 \$ dans le secteur nutraceutique, principalement en raison de l'explosion de l'usine. Excluant cette charge, les charges de recherche et de développement ont diminué de 419 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012, principalement en raison de la baisse des charges de recherche et de développement dans le secteur cardiovasculaire dû à une baisse des dépenses reliées aux contrats d'essais cliniques. L'augmentation de 1 771 \$ pour la période de neuf mois est principalement attribuable à la réévaluation du recouvrement des crédits d'impôts à l'investissement recouvrables de Neptune d'un montant de 1 200 \$ ainsi qu'à l'augmentation des dépenses légales reliées à la propriété intellectuelle d'approximativement 700 \$, contrebalancés par une baisse de charges de recherche et de développement dans le secteur cardiovasculaire.

Charges financières

Les charges financières pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 30 novembre 2011 s'établissent comme suit :

	<u>Trois mois terminés les</u>		<u>Neuf mois terminés les</u>	
	<u>2012</u>	<u>30 novembre</u> 2011	<u>2012</u>	<u>30 novembre</u> 2011
Charges financières	42	(117)	388	203
Charges financières en pourcentage des produits	1 %	(2 %)	2 %	1 %

Les charges financières se sont chiffrées à 42 \$ ou 1 % des produits pour le troisième trimestre terminé le 30 novembre 2012 comparativement à (117 \$) ou (2 %) des produits pour la période correspondante de 2011, une augmentation de 159 \$ comparativement à la période correspondante de 2011. Les charges financières se sont chiffrées à 388 \$ ou 2 % des produits pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012 comparativement à 203 \$ ou 1 % des produits pour la période correspondante de 2011, une augmentation de 185 \$ comparativement à la période correspondante de 2011. Ces augmentations des charges financières sont principalement attribuables à la réévaluation de la juste valeur des dérivés d'instruments financiers.

Gain (perte) sur change

Les gains (pertes) sur change pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 30 novembre 2011 s'établissent comme suit :

	<u>Trois mois terminés les</u>		<u>Neuf mois terminés les</u>	
	<u>2012</u>	<u>30 novembre</u> 2011	<u>2012</u>	<u>30 novembre</u> 2011
Gain sur change	392	273	338	500
Gain sur change en pourcentage des produits	6 %	5 %	2 %	4 %

Le gain sur change s'est chiffré à 392 \$ ou 6 % des produits pour le troisième trimestre terminé le 30 novembre 2012, comparativement à 273 \$ ou 5 % des produits pour la période correspondante de 2011, une augmentation de 119 \$ comparativement à la période correspondante de 2011. Le gain sur change s'est chiffré à 338 \$ ou 2 % des produits pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012 comparativement à 500 \$ ou 4 % des produits pour la période correspondante de 2011, une diminution de 162 \$ comparativement à la période correspondante de 2011. Le gain sur change significatif au troisième trimestre versus le troisième trimestre de l'an passé, ainsi qu'à la perte de change du dernier trimestre, est principalement attribuable à l'appréciation du dollar américain par rapport au dollar canadien plus précisément sur la réévaluation des actifs monétaires reçus du financement le plus récent.

Bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements ajusté (BAIIA ajusté)

Le BAIIA ajusté a augmenté de 114 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012 s'établissant à (629 \$) par rapport à (743 \$) pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2011. Le BAIIA ajusté a augmenté de 628 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012 s'établissant à (1 190 \$) par rapport à (1 818 \$) pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2011. L'augmentation du BAIIA ajusté au cours des périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2012 est principalement attribuable à l'augmentation des revenus et de la marge brute dans le secteur nutraceutique qui ont été plus que suffisants pour couvrir l'augmentation des frais généraux et charges administratives.

Explosion de l'usine

Le 8 novembre 2012, une explosion et un incendie ont détruit l'usine de production de la Société. Se reporter à la rubrique « Vue d'ensemble » du présent rapport de gestion. Neptune dispose d'une police d'assurance couvrant, entre autres, les dommages matériels, la perte d'exploitation et la responsabilité civile jusqu'à concurrence de certains montants spécifiques et faisant l'objet d'une franchise limitée de même que de certaines exclusions, et a informé ses assureurs de l'incident. Les données définitives sur les sommes précises recouvrées seront communiquées au moment du règlement des demandes d'indemnisation de Neptune. En raison de l'étendue des dommages et de l'enquête en cours, les montants recouvrables en vertu de nos polices d'assurance, de même que la perception de tels montants, le cas échéant, prendront vraisemblablement plusieurs mois. La Société comptabilisera des recouvrements d'assurance une fois qu'elle aura obtenu le droit inconditionnel de toucher ces sommes.

Les dépréciations et les autres coûts estimés reliés à l'explosion de l'usine pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012 se détaillent comme suit :

	30 novembre 2012
	\$
Dépréciation reliée aux inventaires détruits	2,263
Dépréciation reliée aux immobilisations corporelles détruites	5,225
Coûts de restauration du site	677
Contribution au fonds des victimes	224
Autres coûts	76
	8,465

Les coûts présentés reflètent les meilleures estimations de la direction, en fonction des informations disponibles à la date d'approbation de la publication de ces états financiers consolidés (14 janvier 2013) et sont sujets à changer lorsque de nouveaux développements surviendront dans le futur.

La dépréciation reliée aux immobilisations corporelles détruites comprend 3 137 074 \$ pour les bâtiments et composantes du bâtiment, 1 930 577 \$ pour le matériel de laboratoire et de production, et 157 047 \$ pour le mobilier et matériel et le matériel informatique et logiciels. Le montant de 16 439 035 \$ d'immobilisations corporelles présenté dans les états consolidés de la situation financière inclut 15 328 269 \$ d'immobilisations reliées à l'agrandissement de l'usine encore en construction et non sujet à une dépréciation.

Également, suite à l'explosion de l'usine, la Société a réévalué la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé et le crédit d'impôt à l'investissement recouvrable à long terme comptabilisés dans le secteur nutraceutique. La Société a déterminé que le critère de comptabilisation de ces actifs n'était plus rencontré et a décomptabilisé l'actif d'impôt différé d'un montant de 1 000 000 \$ et le crédit d'impôt à l'investissement recouvrable à long terme d'un montant de 1 200 000 \$ au 30 novembre 2012. La réalisation de ces actifs dépendra du succès de la mise en œuvre du plan d'action de reprise des opérations de la Société et de la capacité de la Société à générer des revenus futurs imposables dans ce secteur.

Perte nette

La Société a réalisé une perte nette consolidée pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012 de (12 437 \$), comparativement à (1 433 \$) pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2011. La Société a réalisé une perte consolidée pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012 de (18 815 \$), comparativement à (4 459 \$) pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2011. L'augmentation de la perte nette consolidée est principalement attribuable aux coûts reliés à l'explosion de l'usine pour un montant de 8 465 \$, la réévaluation de la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé d'un montant de 1 000 \$ et la réévaluation de la recouvrabilité des crédits d'impôts à l'investissement recouvrables d'un montant de 1 200 \$ pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2012. L'augmentation est aussi expliquée par l'augmentation de la rémunération à base d'actions de 802 \$ pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012 et de 4 011 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012.

SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

Activités d'exploitation

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, les activités d'exploitation ont engendré une diminution des liquidités pour un montant de (6 864 \$), comparativement à une diminution de (3 661 \$) pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2011. La variation des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation est principalement attribuable à une plus grande perte pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, comparativement à la période correspondante de l'année précédente. La diminution est également attribuable à la variation nette des éléments hors caisse du fond de roulement, principalement par l'augmentation des débiteurs pour un montant de 3 444 \$ et des stocks pour un montant de 4 412 \$ partiellement contrebalancée par l'augmentation des créditeurs de 2 939 \$.

Activités d'investissement

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, les activités d'investissement ont engendré une diminution des liquidités pour un montant de (5 748 \$). Cette diminution est principalement attribuable à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour un montant de 11 386 \$, relié au plan d'expansion de l'usine de Sherbrooke, partiellement contrebalancé par l'échéance de placements à court terme pour un montant de 5 857 \$. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2011, les activités d'investissement ont engendré une diminution des liquidités de (10 604 \$), principalement causée par l'achat de placements à court terme pour un montant de 17 589 \$, contrebalancés par l'échéance de placements à court terme de 7 750 \$.

Activités de financement

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, les activités de financement ont engendré une augmentation des liquidités pour un montant de 36 057 \$. Cette augmentation est principalement causée par le produit net de l'offre publique de 30 113\$, le produit de l'exercice des bons de souscription de 3 841 \$, le produit de l'exercice des options de 1 530 \$ et par l'augmentation nette des prêts et emprunts de 3 037 \$, partiellement contrebalancés par le remboursement des prêts et emprunts de 2 292 \$. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2011, les activités de financement ont engendré une augmentation des liquidités de 18 621 \$, principalement causée par la clôture d'un placement privé de 11 499 \$, l'exercice de bons de souscription d'une filiale de 5 420 \$ ainsi que l'exercice d'options pour un montant de 2 186 \$ contrebalancé par le remboursement des prêts et emprunts de 1 373 \$.

Globalement, en tenant compte de l'ensemble des flux de trésorerie, la Société a augmenté sa trésorerie de 23 626 \$ pour la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012.

Au 30 novembre 2012, les liquidités de la Société, comprenant la trésorerie et les placements à court terme, s'élevaient à 34 329 \$.

Également, au 30 novembre 2012, la Société avait une marge de crédit autorisée de 1 570 \$ dont 1 180 \$ était disponible, ainsi qu'une ligne de crédit additionnelle et non utilisée de 200 \$ pour des contrats de change.

La Société est d'avis que sa trésorerie et ses placements à court terme disponibles, ses revenus d'intérêts prévus, ses collaborations de recherche et ses contrats de licence, ses crédits d'impôt à la recherche ainsi que son accès aux marchés financiers sont autant de sources qui devraient suffire à financer ses activités et à assurer ses besoins en capital pour l'exercice en cours. Cependant, considérant les incertitudes inhérentes au processus d'approbation réglementaire, aux résultats des essais cliniques, la capacité de la Société de reprendre la production et de continuer à commercialiser avec succès des produits nutraceutiques et de maintenir une part de marché pour les produits d'huile de krill et à la capacité de la Société d'obtenir et de conclure d'autres licences, ententes de partenariat et/ou autres ententes, la Société pourrait avoir besoin de financement additionnel pour soutenir ses activités futures.

ACTIVITÉS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Les activités hors bilan et les obligations contractuelles sont présentées dans le rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation de l'exercice terminé le 29 février 2012.

Il n'y a eu aucun changement important ayant affecté nos obligations contractuelles et activités hors bilan durant les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2012.

ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Éventualités

Le ou vers le 27 janvier 2010, Neptune Technologies & Bioressources inc. et Acasti ont déposé une requête pour l'émission d'une injonction permanente devant la Cour supérieure du Québec contre US Nutraceutiques LLC (d.b.a. Valensa), une société américaine. Dans le cadre de cette procédure, Neptune et Acasti recherchent notamment une injonction ordonnant à Valensa d'amender certaines demandes de brevet déposées par Valensa auprès du registraire américain pour y ajouter Neptune comme copropriétaire, ou à titre subsidiaire la cession par Valensa de ces demandes de brevet à Neptune, ainsi que des dommages-intérêts punitifs, perte de profits et pertes d'occasions d'affaires, le tout pour un montant présentement fixé à 3 000 \$.

Le 28 septembre 2011, Valensa a déposé sa défense dans laquelle elle a nié les allégations de Acasti/Neptune et a demandé le rejet de la requête. Valensa a également produit une demande reconventionnelle mais seulement à l'égard de Neptune, contre qui elle allègue une violation des contrats et réclame des dommages-intérêts d'un montant de 2 300 \$. La Société nie toutes les allégations matérielles faites par Valensa. Ce dossier est toujours actif et aucune date de procès n'a été fixée. Au 30 novembre 2012, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc. et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 19 décembre 2011, Aker et al. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 30 novembre 2012, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc., Aker Biomarine Antarctic AS, Schiff Nutrition Group Inc. and Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware.

Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc., devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 30 décembre 2011, Enzymotec USA Inc. a déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle il nie toute contrefaçon du brevet, demande une déclaration d'invalidité et réclame les coûts et des dommages. Le 30 décembre 2011, Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 30 novembre 2012, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC, devant le US District Court pour le district du Delaware.

Le 22 décembre 2011, la Société a reçu signification par l'Université de Sherbrooke d'une requête en passation de titre relativement aux brevets portant sur le procédé d'extraction utilisé sous licence par la Société et dont l'Université de Sherbrooke est le propriétaire inscrit dans plusieurs pays. L'Université demande à la cour d'ordonner le transfert de propriété à la Société. Le dossier est toujours en instance et aucune date de procès n'a été fixée.

Engagements

En septembre 2011, Neptune a annoncé la conclusion d'un protocole d'entente avec la société chinoise Shanghai KaiChuang Deep Sea Fisheries Co. Ltd. (« SKFC ») afin de former une coentreprise à parts égales nommée Neptune-SKFC Biotechnologie. La coentreprise devrait fabriquer et commercialiser les produits de krill de Neptune en Asie. Le coût initial et la valeur totale du projet, qui inclut la construction d'une usine de production et le développement d'un réseau de distribution commercial pour l'Asie, de même que d'autres détails de cette entente sont actuellement examinés par les parties. SKFC appartient à hauteur de 43 % à Shanghai Fisheries General Corporation (« SFGC »), important conglomérat de pêche qui est la propriété du gouvernement chinois. SFGC se spécialise dans la pêche pélagique, les navires de pêche, la machinerie de pêche, les produits d'épicerie frais et les services d'entreposage. SFGC est présente dans plus de 10 pays et compte plus de 4 000 employés. SKFC a la plus importante flotte de navires chargés de la récolte du krill de l'océan Antarctique. Le protocole d'entente fait l'objet de négociations additionnelles et est assujéti à l'approbation du conseil de chacune des parties à la coentreprise ainsi que des autorités chinoises.

En décembre 2011, la Société a annoncé le début du projet d'agrandissement de son usine à Sherbrooke. Le coût du projet d'expansion était estimé à 21 000 \$ et devait être financé principalement par une subvention du gouvernement fédéral canadien et un prêt sans intérêt, certains crédits d'impôt, une facilité de crédit garantie et une partie du fonds de roulement de Neptune. Immédiatement après la fin du troisième trimestre de l'année fiscale 2012, un financement de 15 500 \$ a été négocié. Le financement est composé d'un emprunt de 9 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel plus 2 %, ayant un terme de cinq ans, d'un emprunt de 3 500 \$ sans intérêt, ayant un terme de dix ans et d'une subvention gouvernementale de 3 000 \$. La majeure partie de ces montants de financement ne sont pas déboursés.

Depuis l'explosion survenue le 8 novembre 2012, la Société prévoit reconstruire une usine de production opérationnelle, en utilisant la phase I de l'agrandissement de l'usine qui était en cours d'achèvement. La Société prévoit que la capacité annuelle de production de la nouvelle usine de production, lorsqu'opérationnelle, serait d'environ 150 000 kilogrammes. Voir la section « Vue d'ensemble ».

Dans le cours normal des affaires, une filiale de la Société a signé des ententes avec divers partenaires et fournisseurs visant à ce que ceux-ci exécutent des projets de recherche pour la production et la commercialisation de certains produits.

La filiale de la Société s'est engagée dans divers projets de recherche et de développement qui seront effectués sur une période de 12 à 24 mois pour un coût total initial de 4 105 \$, partiellement payé à ce jour. Au 30 novembre 2012, un montant de 342 \$ est inclus dans les « Fournisseurs et autres créditeurs » relativement à ces projets.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DE CLÔTURE

a) Entente de prépaiement

Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé qu'elle a conclu une entente de prépaiement avec une filiale, Acasti, en vertu du contrat de licence exclusive. Cette entente prévoit que la Société peut payer d'avance toutes les redevances futures payables en vertu de ce contrat de licence.

La valeur du prépaiement, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule de calcul stipulée dans le contrat de licence, équivaut à approximativement 15 000 \$. Ce prépaiement sera payé par l'émission d'actions de catégorie A de la filiale, à un prix de 2,30 \$ par action, à l'exercice d'un bon de souscription délivré à Neptune à la signature de l'entente de prépaiement.

Le prépaiement et l'émission des actions à Neptune sont sujets à l'approbation par le TSX Venture Exchange et par les actionnaires désintéressés de la filiale lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la filiale. Si le bon de souscription était exerçable au 30 novembre 2012, le prépaiement aurait pour effet d'augmenter la participation de la Société dans Acasti, pour passer d'environ 57 % à environ 61 %.

b) Octroi d'options d'achat

Le 3 décembre 2012, Neptune a accordé une rémunération incitative sous forme d'options d'achat d'actions comme moyen de rétention du personnel, compensant ainsi partiellement les réductions de salaire et servant d'incitatif à long terme pour les dirigeants et les employés clés. La Société a octroyé 2 080 000 options d'achat d'actions de catégorie A de la Société, exerçables à 2,90 \$, expirant trois ans suivant la date d'octroi. La Société a également octroyé 2 095 000 options d'achat sur les actions d'Acasti, exerçables à 2,75 \$, expirant trois ans suivant la date d'octroi, et 2 500 000 options d'achat sur les actions de NeuroBioPharm, exerçables à 0,75 \$, expirant trois ans suivant la date d'octroi.

c) Demandes – brevets

Le 20 décembre 2012, la Société a déposé une demande de révocation du brevet initial d'Aker Biomarine ASA (2008231570) et de ses quatre brevets d'innovation devant la Cour fédérale australienne. La Société souhaite obtenir de la Cour une déclaration que toutes les revendications contenues dans les brevets d'Aker, sont, et en tout temps ont été, invalides. Les brevets d'Aker revendiquent une composition d'huile de krill et des méthodes d'extraction qui, de l'avis de la Société, ne sont pas nouvelles et qui ne sont donc en conséquence pas des inventions brevetables, puisque la Société commercialisait son huile de krill NKO bien des années avant le dépôt des demandes de brevets d'Aker en Australie.

d) Recours collectif

Le 20 décembre 2012, la Société a annoncé qu'elle et certains de ses dirigeants ont été désignés comme défendeurs dans un prétendu recours collectif intenté par un cabinet d'avocats américain le 19 décembre 2012 auprès de la District Court for the Southern District of New York des États-Unis. Selon la plainte qui a été déposée, Neptune et certains de ses dirigeants auraient violé la *Securities Exchange Act of 1934*. Cette plainte a été déposée au nom de toutes les personnes ou entités qui ont acheté des actions ordinaires de Neptune durant une certaine période. Neptune estime que cette plainte n'est absolument pas fondée et qu'elle dispose d'arguments solides et factuels pour assurer sa défense et elle entend les faire valoir vigoureusement.

SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant explique en détail les variations importantes au bilan (autre que les capitaux propres) entre le 30 novembre 2012 et le 29 février 2012 :

Postes	Augmentation (diminution) (en milliers de dollars)	Explications
Encaisse	23 626	Se reporter à l'état des flux de trésorerie
Placements à court terme	(5 773)	Encaissement de placements à court terme
Débiteurs	3 494	Augmentation des ventes et termes de crédit spéciaux pour lancement de produits
Stocks	2 149	Achat d'huile de krill dans l'interimaire, net de la dépréciation des inventaires détruits
Immobilisations corporelles	8 887	Projet d'agrandissement de l'usine, net de la dépréciation des immobilisations détruites
Crédit d'impôt à l'investissement recouvrable	(1 200)	Réévaluation de la recouvrabilité
Actif d'impôt différé	(1 000)	Réévaluation de la recouvrabilité
Créditeurs	7 342	Termes de crédit spéciaux des fournisseurs pour le projet d'agrandissement de l'usine

Voir l'état des variations des capitaux propres pour les détails des changements à l'équité depuis novembre 2011.

PRINCIPAUX RATIOS FINANCIERS

	30 novembre 2012	29 février 2012	30 novembre 2011
Ratio de liquidité générale (actif à court terme / passif à court terme) ¹	3,94	3,62	5,93
Ratio de solvabilité (prêts et emprunts / capitaux propres) ²	0,09	0,18	0,13

¹ Le ratio de liquidité générale est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Ce ratio n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques.

² Le ratio de solvabilité est présenté à titre d'information seulement et représente une mesure de la performance financière surtout utilisée par le milieu financier. Ce ratio n'a pas de sens normalisé prescrit par les IFRS et ne pourrait donc être comparable à des mesures du même type présentées par d'autres sociétés publiques.

Le ratio de liquidité générale de la Société s'est amélioré au 30 novembre 2012 comparativement au 29 février 2012 et s'est détérioré depuis le 30 novembre 2011 en raison de l'offre publique d'octobre 2012. Le ratio de solvabilité de la Société s'est détérioré au 30 novembre 2012 comparativement aux 29 février 2012 et 30 novembre 2011 en raison de l'équité additionnelle reçu de l'offre publique d'octobre 2012.

OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société s'est engagée, auprès d'une société contrôlée par un dirigeant et administrateur de la Société (qui est également un actionnaire de la Société), à payer semestriellement une somme représentant 1 % des revenus, sans limite de durée, à titre de redevances. Le montant versé annuellement ne pourra excéder le bénéfice net avant impôts, intérêts et amortissement de la Société. Au cours des périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2012, le total de ces redevances incluses dans les charges d'exploitation représente 78 \$ et 218 \$ (51 \$ et 140 \$ pour les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2011). Au 30 novembre 2012, le solde dû à cette société en vertu de cet engagement est de 70 \$ (190 \$ au 29 février 2012). Ce montant est présenté aux états consolidés de la situation financière sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs ».

Se référer à la note 12 des états financiers consolidés intermédiaires pour les divulgations sur les parties liées reliés à la rémunération des principaux dirigeants.

Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé qu'elle a conclu une entente de prépaiement avec une de ses filiales, Acasti, en vertu du contrat de licence exclusive du 7 août 2008 entre Acasti et Neptune. Cette entente prévoit qu'Acasti peut payer d'avance les redevances futures payables en vertu de ce contrat de licence. Voir « Événements postérieurs à la date de clôture – Entente de prépaiement ».

MÉTHODES COMPTABLES CRITIQUES ET ESTIMATIONS

Les états financiers consolidés intermédiaires sont préparés conformément aux IFRS. La direction a fait des estimations pour déterminer les montants et les soldes de la situation financière aux fins de la préparation des états financiers intermédiaires pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 30 novembre 2011. Certaines conventions ont plus d'importance que d'autres. Nous les considérons critiques si leur application nécessite une bonne dose de discernement ou si elles découlent d'un choix entre plusieurs options comptables qui a une forte incidence sur les résultats opérationnels ou la situation financière. Les rubriques qui suivent décrivent les principales méthodes comptables et les articles ayant fait l'objet d'estimations critiques dans les états financiers intermédiaires consolidés de la Société et devraient être lues conjointement avec les notes afférentes aux états financiers intermédiaires consolidés pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 30 novembre 2011.

UTILISATION D'ESTIMATIONS ET RECOURS AU JUGEMENT

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés incluent :

- Dépréciation et autres pertes liées à l'explosion de l'usine;
- Évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels, incluant ceux liés à l'explosion de l'usine.

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de la période suivante incluent :

- Utilisation de pertes fiscales et de crédits d'impôt à l'investissement ;
- Évaluation des passifs financiers dérivés et des paiements fondés sur des actions ; et
- Recouvrabilité des comptes-clients.

Aussi se référer aux notes 2d) et 3 des états financiers consolidés annuels.

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la R & D dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R & D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'étude et à l'approbation par les autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

CONTRÔLES DE COMMUNICATION DE L'INFORMATION, PROCÉDURES ET CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Neptune, dont le président et chef de la direction et le chef de la direction financière, a mis au point des contrôles et procédures de communication de l'information pour donner l'assurance raisonnable que l'information importante relative à la Société, y compris ses filiales consolidées, lui soit divulguée par d'autres personnes au sein de ces entités, particulièrement durant la période où sont préparés les documents de dépôt annuels, et que les renseignements qui doivent être divulgués par la Société dans ses documents de dépôt annuels et intermédiaires et autres rapports déposés ou soumis par elle aux termes des lois sur les valeurs mobilières soient consignés, traités, résumés et communiqués dans les délais prévus dans ces lois sur les valeurs mobilières. En outre, la direction de Neptune a mis en place des contrôles internes à l'égard de l'information financière (les « CICIF ») pour donner l'assurance raisonnable de la divulgation de l'information financière et la préparation des états financiers destinés au public conformément aux IFRS.

CHANGEMENTS TOUCHANT LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Pendant les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2012, le président et chef de la direction et le chef de la direction financière ont cherché à savoir si des changements importants étaient survenus en ce qui a trait au contrôle interne à l'égard de l'information financière, conformément au *Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs*. Ils ont individuellement conclu qu'aucun changement n'était survenu pendant les périodes de trois mois et neuf mois terminées le 30 novembre 2012 qui aurait eu ou auraient raisonnablement pu avoir une incidence importante sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière et les contrôles et procédures de communication de l'information de la Société.

RISQUES ET INCERTITUDES

Un placement dans les titres de la Société comporte un degré élevé de risque. Les investisseurs éventuels devraient examiner attentivement les risques et les incertitudes décrits dans les documents que nous avons déposés auprès des autorités en valeurs mobilières, y compris ceux qui sont décrits à la rubrique « Facteurs de risque » dans notre dernière notice annuelle révisée, qui peut être consultée sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml. Les risques et incertitudes comprennent, notamment, ce qui suit :

- le risque que, bien qu'elle fasse de son mieux, Neptune ne soit pas en mesure de continuer à commercialiser avec succès ses produits Neptune Krill Oil (NKO^{MD}) et qu'elle perde sa part de marché pour ces produits;
- le risque que Neptune reçoive un produit d'assurance moins élevé que prévu;
- le risque que les incertitudes futures puissent compromettre la capacité de Neptune à réaliser la mise en œuvre du Plan, ou à la réaliser à temps;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de générer suffisamment de revenus, malgré une exécution efficace du Plan;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de conclure des ententes avec des tiers relativement à l'approvisionnement et à la production en temps opportun et à des conditions qui lui sont favorables;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de conserver un niveau de stocks suffisant ou de répondre aux demandes des clients, si elle ne parvient pas à conclure ces ententes avec des tiers relativement à l'approvisionnement et à la production;
- le risque que l'enquête entourant l'incident survenu à l'usine de production soit retardée et que les résultats de cette enquête aient un impact négatif sur le Plan;
- le risque que Neptune n'obtienne pas les permis requis pour reconstruire des installations de production opérationnelles en temps opportun ou que les instances gouvernementales n'appuient pas le plan de reconstruction de Neptune;
- le risque que des inspections ou des travaux supplémentaires révèlent des dommages, qui n'ont pas encore été évalués, aux installations d'agrandissement en construction, qui sont destinées à faire partie des futures installations de production opérationnelles de Neptune;

- le risque que Neptune doive assumer une responsabilité environnementale, soit en raison de la contamination de l'environnement et causée par l'incident et qui ne peut actuellement être évalué, soit en raison de l'avis alléguant une non-conformité environnementale envoyé par le ministère de l'Environnement du Québec;
- le risque que Neptune ne réussisse pas à restaurer sa capacité de fabrication de produits d'huile de krill, comme prévu;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de maintenir l'utilisation prévue du produit net restant tiré de son récent appel public à l'épargne aux fins indiquées dans son prospectus daté du 19 septembre 2012;
- le risque que Neptune ne puisse obtenir un refinancement de sa facilité de crédit existante, à des conditions qui lui sont favorables, afin de fournir des ressources en capital supplémentaires qui pourraient s'avérer nécessaires pour l'achèvement du projet d'agrandissement de ses installations de production;
- le risque que Neptune ne réussisse pas à maintenir et à défendre ses brevets et ses droits de propriété intellectuelle visant le NKO^{MD} et l'EKO^{MC} ainsi que ses produits candidats;
- le risque que son rendement financier se détériore en raison de l'incident ou que Neptune soit forcée d'affecter des fonds pour couvrir les dépenses ou frais occasionnés par des imprévus;
- le risque que Neptune ne soit pas en mesure de continuer à investir, tel que prévu, dans le développement de produits et les essais cliniques, ou dans le développement pharmaceutique de ses deux filiales, Acasti Pharma et NeuroBioPharm;
- le risque que, bien qu'elle fasse de son mieux, Neptune ne soit pas en mesure d'attirer ou de retenir une main-d'œuvre qualifiée et du personnel cadre clé;
- le risque que, en raison de l'incident, des poursuites soient intentées contre Neptune par le gouvernement ou par des tiers, y compris des poursuites en responsabilité, et que la garantie de Neptune ne couvre pas entièrement les pertes découlant de ses poursuites ou réclamations ou du recours collectif intenté le 19 décembre 2012 (se reporter à la rubrique « Événements postérieurs à la date de clôture ») ou qu'elle ne les couvre pas du tout;
- le risque que Neptune doive affronter une concurrence accrue alors qu'elle n'a pas d'installations de production opérationnelles.

RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Des informations plus récentes et des renseignements supplémentaires sur la Société peuvent être consultés sur SEDAR, à www.sedar.com, et sur EDGAR, à www.sec.gov/edgar.shtml.

Au 14 janvier 2013, le nombre total d'actions ordinaires émises et en circulation s'élevait à 60 064 730 et les actions ordinaires de la Société se transigeaient sur la Bourse TSX, sous la cote « NTB » et sur la Bourse américaine NASDAQ sous la cote « NEPT ». La Société a également 1 000 002 bons de souscription, 8 571 418 options d'achat d'actions, 2 095 000 options d'achat d'actions d'Acasti et 2 500 000 options d'achat d'actions de NeuroBioPharm en circulation. Chaque bon de souscription et chaque option est exerçable en une action ordinaire. De plus, Acasti avait 5 532 500 options, 5 663 600 bons de souscription de série 4 et 750 000 bons de souscription de séries 6 et 7. NeuroBioPharm avait 461 250 options et 5 998 322 bons de souscription de série 2011-1, 3 450 075 bons de souscription de série 2011-2 et 8 050 175 bons de souscription de série 2011-3 en circulation à cette date.

/s/ Henri Harland

Henri Harland
Président et chef de la direction

/s/ André Godin

André Godin
Chef de la direction financière

États financiers consolidés intermédiaires de
(non audités)

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États financiers consolidés intermédiaires
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

États financiers

États consolidés intermédiaires de la situation financière.....	1
États consolidés intermédiaires du résultat global	2
États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres.....	3
Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie.....	5
Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires	6

Avis

Ces états financiers consolidés intermédiaires n'ont pas été examinés par un auditeur.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires de la situation financière
(non audités)

Aux 30 novembre 2012 et 29 février 2012

	30 novembre 2012	29 février 2012
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	27 390 909 \$	3 765 265 \$
Placements à court terme	6 938 021	12 711 310
Clients et autres débiteurs	12 114 820	8 620 838
Crédits d'impôt à recevoir	1 178 344	1 215 524
Stocks	8 981 834	6 832 910
Charges payées d'avance	300 492	430 368
	<u>56 904 420</u>	<u>33 576 215</u>
Subvention gouvernementale à recevoir	–	50 000
Immobilisations corporelles	16 439 035	7 552 126
Immobilisations incorporelles	1 536 000	1 357 740
Crédit d'impôt à l'investissement recouvrable (note 5)	–	1 200 000
Actif d'impôt différé (note 5)	–	1 000 000
	<u>74 879 455 \$</u>	<u>44 736 081 \$</u>
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Prêts et emprunts (note 8)	1 321 721 \$	2 908 898 \$
Fournisseurs et autres créditeurs	12 312 821	4 971 018
Sommes perçues d'avance (note 7)	822 116	813 203
Bons de souscription d'un placement privé (note 3)	–	573 688
	<u>14 456 658</u>	<u>9 266 807</u>
Prêts et emprunts (note 8)	3 968 577	2 845 272
	<u>18 425 235</u>	<u>12 112 079</u>
Capitaux propres		
Capital social (note 3)	83 637 672	45 841 986
Bons de souscription (note 3)	–	743 195
Surplus d'apport	17 091 519	13 156 913
Déficit	(45 214 467)	(31 973 311)
	<u>55 514 724</u>	<u>27 768 783</u>
Total des capitaux propres attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres	55 514 724	27 768 783
Participations ne donnant pas le contrôle (note 4)	(2 575 366)	3 178 566
Options de filiales (note 3)	3 514 862	1 676 653
	<u>939 496</u>	<u>4 855 219</u>
Total des capitaux propres attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	939 496	4 855 219
Total des capitaux propres	56 454 220	32 624 002
Engagements et éventualités (note 11)		
Événements postérieurs à la date de clôture (note 13)		
	<u>74 879 455 \$</u>	<u>44 736 081 \$</u>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires du résultat global
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

	Périodes de trois mois terminées les		Périodes de neuf mois terminées les	
	30 novembre		30 novembre	
	2012	2011	2012	2011
Revenus provenant des ventes	7 027 123 \$	5 120 273 \$	21 272 817 \$	13 756 431 \$
Coût des ventes	(3 686 883)	(2 393 981)	(11 270 631)	(6 582 711)
Marge brute	3 340 240	2 726 292	10 002 186	7 173 720
Autres revenus - provenant des contrats de recherche et redevances	78 957	4 101	85 349	13 565
Frais de vente	(965 780)	(518 642)	(2 155 790)	(1 585 514)
Frais généraux et charges administratives	(3 677 038)	(2 369 270)	(11 633 904)	(6 510 777)
Charges de recherche et de développement, après crédits d'impôt de 53 571 \$ et 347 169 \$ (2011 – 138 175 \$ et 237 554 \$), et après la décomptabilisation du crédit d'impôt à l'investissement recouvrable de (1 200 000) \$ (2011 – néant) (note 5)	(2 487 818)	(1 706 647)	(5 710 379)	(3 938 741)
Explosion de l'usine (note 5)	(8 464 611)	–	(8 464 611)	–
	(12 176 050)	(1 864 166)	(17 877 149)	(4 847 747)
Produits financiers	388 936	40 851	112 322	91 969
Charges financières	(42 176)	117 043	(388 255)	(203 225)
Gain de change	392 469	273 379	337 651	499 709
Produits financiers nets	739 229	431 273	61 718	388 453
Perte avant impôt sur le revenu	(11 436 821)	(1 432 893)	(17 815 431)	(4 459 294)
Impôt sur le revenu – impôt différé (note 5)	(1 000 000)	–	(1 000 000)	–
Perte nette et résultat global pour la période	(12 436 821) \$	(1 432 893) \$	(18 815 431) \$	(4 459 294) \$
Perte nette et résultat global attribuable				
Aux propriétaires de la Société	(11 667 958) \$	(506 380) \$	(16 546 383) \$	(2 420 869) \$
Aux participations ne donnant pas le contrôle	(768 863)	(926 513)	(2 269 048)	(2 038 425)
Perte nette et résultat global pour la période	(12 436 821) \$	(1 432 893) \$	(18 815 431) \$	(4 459 294) \$
Résultat de base par action	(0,21) \$	(0,01) \$	(0,32) \$	(0,05) \$
Résultat dilué par action	(0,21)	(0,01)	(0,32)	(0,05)
Nombre moyen pondéré d'actions en circulation	56 670 102	49 576 888	52 107 752	47 719 977
Nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation	56 670 102	49 576 888	52 107 752	47 719 977

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres
(non audités)

Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			
	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total	Options de filiales	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	Total des capitaux propres
	Nombre	Valeur								
Solde au 29 février 2012	49 688 843	45 841 986 \$	743 195 \$	13 156 913 \$	(31 973 311) \$	27 768 783 \$	1 676 653 \$	3 178 566 \$	4 855 219 \$	32 624 002 \$
Résultat global total pour la période										
Perte nette	-	-	-	-	(16 546 383)	(16 546 383)	-	(2 269 048)	(2 269 048)	(18 815 431)
	49 688 843	45 841 986	743 195	13 156 913	(48 519 694)	11 222 400	1 676 653	909 518	2 586 171	13 808 571
Transactions avec les propriétaires, inscrites directement dans les capitaux propres										
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>										
Offre publique	8 307 762	30 112 596	-	-	-	30 112 596	-	-	-	30 112 596
Bons de souscription exercés	1 424 043	5 397 749	(743 195)	-	-	4 654 554	-	-	-	4 654 554
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	4 539 699	-	4 539 699	1 838 209	-	1 838 209	6 377 908
Options sur actions exercées	644 082	2 285 341	-	(755 348)	-	1 529 993	-	-	-	1 529 993
Expiration de bons de souscription	-	-	-	27 122	-	27 122	-	-	-	27 122
Distribution d'actions d'une filiale par voix de dividende en nature	-	-	-	184 907	3 305 227	3 490 134	-	(3 509 465)	(3 509 465)	(19 331)
Total des apports et des distributions aux propriétaires	10 375 887	37 795 686	(743 195)	3 996 380	3 305 227	44 354 098	1 838 209	(3 509 465)	(1 671 256)	42 682 842
<i>Changements dans les participations dans les filiales qui ne résultent pas en une perte de contrôle</i>										
Exercice de bons de souscription et d'options sur actions d'une filiale par des tiers	-	-	-	19 432	-	19 432	-	31 584	31 584	51 016
Acquisition d'actions d'une filiale sur le marché	-	-	-	(81 206)	-	(81 206)	-	(7 003)	(7 003)	(88 209)
Total des changements dans les participations dans les filiales	-	-	-	(61 774)	-	(61 774)	-	24 581	24 581	(37 193)
Total des transactions avec les propriétaires	10 375 887	37 795 686	(743 195)	3 934 606	3 305 227	44 292 324	1 838 209	(3 484 884)	(1 646 675)	42 645 649
Solde au 30 novembre 2012	60 064 730	83 637 672 \$	- \$	17 091 519 \$	(45 214 467) \$	55 514 724 \$	3 514 862 \$	(2 575 366) \$	939 496 \$	56 454 220 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

États consolidés intermédiaires des variations des capitaux propres (suite)
(non audités)

Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011 (suite)

	Attribuables aux détenteurs d'instruments de capitaux propres de la Société						Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle			Total des capitaux propres
	Capital social		Bons de souscription	Surplus d'apport	Déficit	Total	Options de filiales	Participations ne donnant pas le contrôle	Total	
	Nombre	Valeur								
Solde au 28 février 2011	42 490 874	31 148 232 \$	104 987 \$	9 471 507 \$	(28 586 171) \$	12 138 555 \$	207 128 \$	920 681 \$	1 127 809 \$	13 266 364 \$
Résultat global total pour la période										
Perte nette	-	-	-	-	(2 420 869)	(2 420 869)	-	(2 038 425)	(2 038 425)	(4 459 294)
	42 490 874	31 148 232	104 987	9 471 507	(31 007 040)	9 717 686	207 128	(1 117 744)	(910 616)	8 807 070
Transactions avec les propriétaires, inscrites directement dans les capitaux propres										
<i>Apports des propriétaires et distributions aux propriétaires</i>										
Émission d'actions et de bons de souscription dans le cadre d'un placement privé	5 785 057	10 114 141	743 195	-	-	10 857 336	-	-	-	10 857 336
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	-	-	-	2 150 958	-	2 150 958	215 941	-	215 941	2 366 899
Options sur actions exercées	1 117 325	3 903 893	-	(1 087 848)	-	2 816 045	-	-	-	2 816 045
Bons de souscription exercés	295 587	744 285	(104 987)	8 030	-	647 328	-	-	-	647 328
Dividende en distribution de droits d'une filiale	-	-	-	(1 492 046)	-	(1 492 046)	1 492 046	-	1 492 046	-
Total des apports et des distributions aux propriétaires	7 197 969	14 762 319	638 208	(420 906)	-	14 979 621	1 707 987	-	1 707 987	16 687 608
<i>Changements dans les participations dans les filiales qui ne résultent pas en une perte de contrôle</i>										
Conversion d'actions rachetables convertibles d'une filiale	-	-	-	-	(1 459 061)	(1 459 061)	-	1 459 061	1 459 061	-
Distribution de droits d'une filiale par Acasti	-	-	-	-	-	-	998 234	(998 234)	-	-
Exercice de bons de souscription d'une filiale par des tiers	-	-	-	3 754 923	-	3 754 923	(1 910 725)	3 575 900	1 665 175	5 420 098
Rachat de droits d'une filiale	-	-	-	423 251	-	423 251	(579 555)	-	(579 555)	(156 304)
Total des changements dans les participations dans les filiales	-	-	-	4 178 174	(1 459 061)	2 719 113	(1 492 046)	4 036 727	2 544 681	5 263 794
Total des transactions avec les propriétaires	7 197 969	14 762 319	638 208	3 757 268	(1 459 061)	17 698 734	215 941	4 036 727	4 252 668	21 951 402
Solde au 30 novembre 2011	49 688 843	45 910 551 \$	743 195 \$	13 228 775 \$	(32 466 101) \$	27 416 420 \$	423 069 \$	2 918 983 \$	3 342 052 \$	30 758 472 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Tableaux consolidés intermédiaires des flux de trésorerie
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

	Périodes de trois mois terminées les		Périodes de neuf mois terminées les	
	30 novembre		30 novembre	
	2012	2011	2012	2011
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles				
Perte nette de la période	(12 436 821) \$	(1 432 893) \$	(18 815 431) \$	(4 459 294) \$
Ajustements pour				
Amortissement des immobilisations corporelles	147 358	184 201	503 512	545 600
Amortissement des immobilisations incorporelles	9 465	8 859	28 395	25 084
Dépréciation des immobilisations corporelles détruites	5 224 698	-	5 224 698	-
Dépréciation des inventaires détruits	2 262 667	-	2 262 667	-
Transactions dont le paiement est fondé sur des actions	1 689 211	887 578	6 377 908	2 366 899
Produits financiers nets	(739 229)	(431 273)	(61 718)	(388 453)
Gain de change	392 469	273 379	337 651	499 709
Gain de change sur trésorerie	(240 409)	-	(180 450)	-
Perte (gain) de change non réalisé sur les sommes perçues d'avance	21 285	-	(10 643)	-
Impôt sur le revenu reporté	1 000 000	-	1 000 000	-
Crédit d'impôt à l'investissement recouvrable	1 200 000	-	1 200 000	-
	(1 469 306)	(510 149)	(2 133 411)	(1 410 455)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement				
Clients et autres débiteurs	(2 339 252)	1 158 686	(3 443 982)	(465 458)
Crédits d'impôt à recevoir	300 810	(138 175)	37 180	8 984
Charges payées d'avance	(81 106)	74 284	129 876	777 557
Stocks	(2 892 500)	(481 893)	(4 411 591)	(2 583 680)
Fournisseurs et autres créditeurs	1 291 382	(710 142)	2 938 605	(34)
Sommes perçues d'avance	(64 933)	(15 468)	19 556	11 798
	(3 785 599)	(112 708)	(4 730 356)	(2 250 833)
	(5 254 905)	(622 857)	(6 863 767)	(3 661 288)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Intérêts reçus	8 193	(37 569)	28 821	13 270
Acquisition d'immobilisations corporelles	(5 159 297)	(257 357)	(11 385 580)	(708 255)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(55 025)	(49 564)	(248 174)	(70 023)
Échéance de placements à court terme	250 000	7 750 000	5 856 790	7 750 000
Acquisition de placements à court terme	-	(11 610 212)	-	(17 588 500)
	(4 956 129)	(4 204 702)	(5 748 143)	(10 603 508)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Remboursement de prêts et d'emprunts	(784 090)	(249 871)	(2 291 500)	(1 372 885)
Augmentation des prêts et emprunts	-	-	3 037 393	-
Produit de l'exercice de bons de souscription d'une filiale	5 941	5 370 722	51 016	5 420 098
Rachat de droits d'une filiale	-	(143 701)	-	(156 304)
Produit net de l'offre publique	30 112 596	-	30 112 596	-
Produit de l'exercice de bons de souscription	3 299 717	532 268	3 840 931	647 328
Acquisition des actions d'une filiale sur le marché	(59 350)	-	(88 209)	-
Produit net d'un placement privé	-	(3 852)	-	11 498 854
Impôts des non-résidents payés sur le dividende	(19 331)	-	(19 331)	-
Produit de l'exercice des options d'achat d'actions	1 029 243	48 750	1 529 993	2 816 045
Intérêts payés	(40 372)	(82 440)	(115 785)	(232 307)
	33 544 354	5 471 876	36 057 104	18 620 829
Gain de change sur trésorerie détenue en devises étrangères	240 409	-	180 450	-
Augmentation nette de la trésorerie	23 573 729	644 317	23 625 644	4 356 033
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	3 817 180	3 672 183	3 765 265	(39 533)
Trésorerie à la fin de la période	27 390 909 \$	4 316 500 \$	27 390 909 \$	4 316 500 \$
Informations sur les flux de trésorerie				
Transactions hors caisse				
Valeur des immobilisations corporelles acquises inscrite aux créditeurs et charges à payer	1 866 968 \$	- \$	5 912 131 \$	518 595 \$
Valeur des immobilisations incorporelles acquises inscrite aux créditeurs et charges à payer	-	-	3 586	5 616
Valeur attribuée au capital social pour l'exercice des bons de souscription reliés au placement privé	721 119	-	813 623	-

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires non audités.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

1. Entité présentant l'information financière

Neptune Technologies & Bioressources Inc. (la « Société ») est constituée en vertu de la Partie 1A de la *Loi sur les sociétés par actions* du Québec (anciennement Partie 1A de la *Loi sur les compagnies* (Québec)). La Société est domiciliée au Canada et le siège social est situé au 545 Promenade du Centropolis, Laval, Québec H7T 0A3. Les états financiers consolidés intermédiaires condensés de la Société comprennent la Société et ses filiales, Acasti Pharma Inc. (« Acasti ») et NeuroBioPharm Inc. (« NeuroBioPharm »). La Société se consacre à la recherche, au développement et à la commercialisation de produits extraits de biomasses marines pour les industries nutraceutique et pharmaceutique.

Neptune est une société biotechnologique dont les activités sont principalement axées sur le développement, la fabrication et la commercialisation d'acides gras polyinsaturés (les « AGP ») oméga-3 d'origine marine. Neptune produit les AGP oméga-3 au moyen de son processus breveté d'extraction d'huiles du krill de l'Antarctique, qu'elle vend ensuite principalement sous forme d'huile en vrac à ses distributeurs qui commercialisent cette huile sous leur marque privée surtout sur les marchés des produits nutraceutiques américain, européen et australien. Les principaux produits offerts par Neptune, soit les huiles de krill de marques Neptune Krill Oil (NKO^{MD}) et ECKRILL (EKO^{MC}), sont généralement offerts sous forme de capsules et servent de compléments alimentaires aux consommateurs.

Les filiales de la Société sont exposées à un certain nombre de risques reliés à la réussite du développement de nouveaux produits, à la réalisation d'études cliniques et aux résultats de ces dernières, à la commercialisation, telle que définie par la Société dans les ententes de licences, et à la conclusion d'alliances stratégiques. Les filiales de la Société devront financer leurs activités de recherche et de développement et leurs études cliniques. Afin d'atteindre les objectifs de leurs plans d'affaires, les filiales de la Société prévoient conclure des alliances stratégiques, réunir les capitaux nécessaires et réaliser des ventes. Il est prévu que les produits développés par les filiales de la Société nécessiteront l'approbation du U.S. Food and Drug Administration et d'organismes internationaux similaires avant que leur vente ne soit permise.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Ces états financiers consolidés intermédiaires ont été établis selon les Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») en fonction des méthodes comptables présentées dans les états financiers consolidés annuels audités les plus récents de la Société. Ces états financiers consolidés intermédiaires condensés sont établis selon les IFRS conformément à l'IAS 34, *Information financière intermédiaire*. Certaines informations, en particulier les notes complémentaires, normalement incluses aux états financiers consolidés annuels établis selon les IFRS ont été omises ou condensées. Par conséquent, les états financiers consolidés intermédiaires condensés n'incluent pas toutes les informations requises aux fins des états financiers consolidés annuels complets, et donc, doivent être lus en parallèle avec les états financiers consolidés audités et les notes de l'exercice terminé le 29 février 2012.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour les éléments suivants :

- Bons de souscription présentés dans les capitaux propres et paiements fondés sur les actions mesurés à la juste valeur à la date de l'octroi selon IFRS 2;
- Passifs relatifs aux bons de souscription mesurés à la juste valeur à chaque date de fin de période;
- Options de conversion de débentures et passifs financiers dérivés mesurés à la juste valeur; et
- Contribution remboursable ne portant pas intérêt mesurée à la juste valeur au moment de l'encaissement de la contribution et au coût amorti par la suite.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés intermédiaires sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société et de ses filiales.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

2. Base d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers consolidés conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées ainsi que dans les périodes futures touchées par ces révisions.

Les jugements critiques réalisés lors de l'application des méthodes comptables qui ont l'effet le plus important sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés incluent :

- La dépréciation et les autres pertes reliées à l'explosion de l'usine (note 5);
- L'évaluation de la comptabilisation des passifs éventuels, incluant ceux reliés à l'explosion de l'usine (note 5).

Les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de la période suivante incluent :

- L'utilisation de pertes fiscales et de crédits d'impôt à l'investissement;
- L'évaluation des passifs financiers dérivés et des paiements fondés sur des actions; et
- La recouvrabilité des comptes-clients.

La Société doit aussi interpréter selon son meilleur jugement les critères d'admissibilité de ses dépenses au titre de la recherche et développement (« R&D ») dans l'évaluation du montant des crédits d'impôt à la R&D. La Société constate les crédits d'impôt une fois qu'elle a l'assurance raisonnable qu'ils seront réalisés. Les crédits d'impôt constatés sont soumis à l'étude et à l'approbation par les autorités fiscales, et, par conséquent, les montants pourraient être différents des montants comptabilisés.

3. Capital et autres composantes des capitaux propres

a) Capital social

Autorisé

Nombre illimité d'actions, sans valeur nominale

- Ordinaires

Privilégiées, émissions en séries, droits, privilèges et restrictions déterminés au moment de l'émission

- Privilégiées de catégorie A, sans droit de vote, non participantes, dividende fixe, préférentiel et non cumulatif de 5 % du montant du capital versé, échangeables selon certaines modalités au gré du détenteur en actions ordinaires (aucune action émise et en circulation).

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

3. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

b) Distribution de bons de souscription de NeuroBioPharm en tant que dividende en nature

Le 7 septembre, Neptune a annoncé que son conseil d'administration avait approuvé la distribution de 2 000 000 d'unités de NeuroBioPharm Inc. appartenant à Neptune, au prorata aux porteurs d'actions ordinaires de Neptune inscrits au 15 octobre 2012 sous forme d'un dividende en nature. Le dividende a été distribué le 31 octobre 2012 et chaque actionnaire à la date de référence pour le versement du dividende a reçu une unité pour chaque lot d'environ 29,27 actions ordinaires de Neptune détenues. Chaque unité est composée d'une action à droit de vote subalterne de catégorie A de NeuroBioPharm et de deux bons de souscription de série 2011-1. Chaque bon de souscription permet à son porteur d'acheter une action à droit de vote subalterne de catégorie A de NeuroBioPharm au prix de 0,40 \$ plus une prime de transfert de 0,35 \$ payable à Neptune à l'exercice de chaque bon de souscription expirant : i) 15 jours après l'inscription sur une bourse de valeurs reconnue des actions à droit de vote subalterne de catégorie A ou, si cette date est antérieure, ii) le 12 avril 2014. Les modalités applicables à la distribution du dividende sont décrites dans le prospectus définitif déposé par NeuroBioPharm le 5 septembre 2012 auprès des commissions des valeurs mobilières et d'autres autorités de réglementation analogues dans chaque province et territoire du Canada.

La valeur des actions à vote subalterne de catégorie A de NeuroBioPharm a été déterminée à 0,10 \$ par action, tel que déterminée lors de la conversion survenue le 12 avril 2011. La valeur des bons de souscription de Série 2011-1 a été déterminée à 0,0011 \$ par bon de souscription, au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des hypothèses suivantes :

Dividende	–
Taux d'intérêt sans risque	1,06 %
Durée estimative	1,45 ans
Volatilité prévue	75 %

c) Émission d'actions ordinaires

Le 25 septembre 2012, Neptune a déposé un supplément du prospectus préalable de base simplifié pour la distribution de 7 318 000 actions ordinaires de la Société à un prix de 4,10 \$ US par action ordinaire, pour un produit brut total de 30 003 800 \$ US. Le 2 octobre 2012, la Société a annoncé la conclusion de son offre publique, résultant en l'émission d'un nombre total de 8 307 762 actions ordinaires, dont 989 762 actions ordinaires suite à l'exercice de l'option permettant d'acheter des actions supplémentaires par les cocheffs de file, pour un produit brut de 33 401 025 \$. Le total des frais d'émission reliés à cette transaction s'élevait à 3 288 429 \$.

d) Placements privés

Les 3 mai et 13 mai 2011, la Société a mené à terme les deux parties d'un placement privé, auprès d'investisseurs accrédités aux États-Unis et au Canada, en contrepartie d'un produit brut de 12 419 768 \$.

Une partie du produit provient d'investisseurs institutionnels américains en contrepartie de 2 722 222 actions ordinaires, à 2,25 \$ US l'action, et de bons de souscription (les bons de souscription « Placement privé 2011 - US ») visant l'achat de 680 556 actions ordinaires additionnelles. Les bons de souscription d'actions pourront être exercés à 2,75 \$ US l'action pendant 18 mois à compter du jour suivant leur date d'émission. L'autre partie du produit provient d'investisseurs institutionnels canadiens en contrepartie de 3 062 835 actions ordinaires, à 2,15 \$ l'action, et de bons de souscription (les bons de souscription « Placement privé 2011 - CAD ») visant l'achat de 765 709 actions additionnelles. Les bons de souscription d'actions pourront être exercés à 2,65 \$ l'action pendant 18 mois à compter du jour suivant leur date d'émission. Puisque les bons de souscription Placement privé 2011 - US sont exerçables à un prix en devise autre que la devise fonctionnelle de la Société, ils ont été considérés comme un passif financier dérivé. Le total des frais d'émission reliés à ces transactions s'élève à un montant de 942 638 \$.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

3. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

e) Bons de souscription

Les bons de souscription de la Société se détaillent comme suit aux 30 novembre 2012 et 29 février 2012 :

	30 novembre 2012		29 février 2012	
	Nombre en circulation	Montant	Nombre en circulation	Montant
Placement privé 2011 - CAD	–	– \$	765 709	743 195 \$
Placement privé 2011 - US	–	–	680 556	573 688
	–	– \$	1 446 265	1 316 883 \$

	30 novembre 2012		29 février 2012	
Comptabilisé dans				
Capitaux propres		– \$		743 195 \$
Passif		–		573 688
		– \$		1 316 883 \$

Les conditions importantes des bons de souscription se détaillent comme suit :

	Prix d'exercice	Expiration
Placement privé 2011 - CAD	2,65 \$	3 novembre 2012
Placement privé 2011 - US	2,75 US	3 novembre 2012

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, 765 709 des bons de souscription Placement privé 2011 - CAD et 658 334 des bons de souscription Placement privé 2011 - US ont été exercés. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, 22 222 des bons de souscription Placement privé 2011 - US ont expiré.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, la Société a octroyé un bon de souscription de trois ans pour l'acquisition de 1 000 002 actions ordinaires à un consultant dans le cadre d'une entente de consultation financière. Le bon de souscription est exerçable à un prix de 5,00 \$ US par action jusqu'au 15 juin 2015. Le bon de souscription est sujet à une libération par six tranches identiques de 166 667. La première libération survient à la date de l'émission et les libérations subséquentes se produiront respectivement lors de la dernière journée de chaque trimestre suivant l'octroi. Au 30 novembre 2012, un nombre de 500 001 est exerçable pour l'acquisition d'actions ordinaires. Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, la Société a comptabilisé dans le surplus d'apport une dépense de rémunération de 965 080 \$ relativement à cet octroi.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

3. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

f) Options des filiales

	30 novembre 2012		29 février 2012	
	Nombre en circulation	Montant	Nombre en circulation	Montant
Acasti Pharma Inc.				
Bons de souscription de				
Série 4	5 653 600	367 409 \$	5 775 500	299 779 \$
Options en circulation au régime d'intéressement au capital	5 496 250	2 560 651	3 347 500	919 604
Bons de souscription reliés à un placement privé				
Série 6	375 000	306 288	375 000	306 288
Série 7	375 000	90 280	375 000	7 027
	11 899 850	3 324 628	9 873 000	1 532 698
NeuroBioPharm Inc.				
Bons de souscription de				
Série 2011-2	3 450 075	13 804	800 000	5 461
Série 2011-3	8 050 175	163 168	6 303 929	128 358
Options en circulation au régime d'intéressement au capital	478 750	13 262	496 250	10 136
	11 979 000	190 234	7 600 179	143 955
	23 878 850	3 514 862 \$	17 473 179	1 676 653 \$

Les caractéristiques des bons de souscription de la filiale Acasti Pharma sont les suivantes :

Série 4 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 0,25 \$ par action jusqu'au 8 octobre 2013.

Série 6 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015.

Série 7 permet au détenteur d'acquérir une action de catégorie A d'Acasti à un prix de 1,50 \$ par action jusqu'au 10 février 2015, sujet à la réalisation de certains jalons convenus et prédéfinis.

Le 12 avril 2011, NeuroBioPharm a effectué les opérations affectant la structure du capital suivantes :

- NeuroBioPharm a consolidé toutes les catégories de son capital-actions sur une base de 2:1.
- NeuroBioPharm a échangé les 50 actions de catégorie A pour 1 000 nouvelles actions de catégorie A, 26 000 000 d'actions rachetables de catégorie H pour 0,45 \$ par action et 6 000 000 de bons de souscription de série 2011-1.
- NeuroBioPharm a échangé les 17 500 000 actions de catégorie C, 3 500 000 bons de souscription de série 4 et 1 500 000 bons de souscription de série 5 résultant pour 17 500 000 actions rachetables de catégorie G pour 0,20 \$ par action, 3 450 075 bons de souscription de série 2011-2 et 8 050 175 bons de souscription de série 2011-3.
- La Société a converti des débiteurs équivalant approximativement à 850 000 \$ en 8 500 000 actions de catégorie A.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

3. Capital et autres composantes des capitaux propres (suite)

f) Options des filiales (suite)

Les caractéristiques des bons de souscription de la filiale NeuroBioPharm sont les suivantes :

Série 2011-2 permet au détenteur d'acquérir une action à vote subalterne de catégorie A de NeuroBioPharm à un prix de 0,47 \$ par action jusqu'à la survenance du premier des deux événements suivants : i) quinze (15) jours après l'inscription à la cote des actions de NeuroBioPharm sur une bourse reconnue, ou ii) le 12 avril 2016.

Série 2011-3 permet au détenteur d'acquérir une action à vote subalterne de catégorie A à un prix de 0,40 \$ par action jusqu'au 12 avril 2016.

g) Dividende en distribution de droits d'une filiale

Le 5 juillet 2011, Neptune a reçu un total de 38 617 733 Droits de l'Offre de droits d'Acasti. Neptune a transféré ces droits à ses propres actionnaires à la Date de clôture des registres en paiement d'un dividende sur ses actions ordinaires. Le dividende déclaré par Neptune sur ses actions ordinaires représente 0.030421697 \$ par action ordinaire. Ce dividende est versé aux actionnaires de Neptune à la Date de clôture des registres par le transfert de 0.787 Droit d'Acasti par action ordinaire de Neptune. Le dividende déclaré représente un montant de 1 492 046 \$. Le 5 juillet 2011, Neptune a racheté 326 000 Droits d'Acasti pour un montant de 12 603 \$.

4. Participations ne donnant pas le contrôle

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, la participation de la Société dans Acasti a changé comme suit :

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, la Société a acquis 43 200 actions d'Acasti sur le marché à un prix moyen de 2,04 \$.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, plusieurs détenteurs de bons de souscription et d'options sur actions d'Acasti ont exercé leur droit d'acheter des actions de catégorie A, entraînant l'émission de 141 900 actions par Acasti pour un produit brut de 44 100 \$.

La répartition de l'actionnariat d'Acasti entre le capital-actions détenu par la Société et celui détenu par d'autres actionnaires au 30 novembre 2012 et au 29 février 2012 se détaille comme suit :

	30 novembre 2012		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	41 410 933	31 367 855	72 778 788
Votes	57 %	43 %	100 %
Participation	57 %	43 %	100 %

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

4. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

	29 février 2012		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	41 367 733	31 269 155	72 636 888
Votes	57 %	43 %	100 %
Participation	57 %	43 %	100 %

Actions de catégorie A, avec droit de vote (un vote par action), participantes et sans valeur nominale.

Actions de catégorie B, avec droit de vote (dix votes par action), non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégorie B sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie B sont rachetables au gré du détenteur à un prix de 0,80 \$ par unité, sous réserve de certaines conditions.

Actions de catégorie C, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel maximal non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions. Les actions de catégorie C sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie C sont rachetables au gré du détenteur à un prix de 0,20 \$ par unité, sous réserve de certaines conditions.

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, la participation de la Société dans NeuroBioPharm a changé comme suit :

Au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, la Société a distribué 2 000 000 d'unités de NeuroBioPharm aux détenteurs d'actions ordinaires de Neptune par voie de dividende en nature.

La répartition de l'actionariat de NeuroBioPharm entre le capital-actions détenu par la Société et celui détenu par d'autres actionnaires au 30 novembre 2012 se détaille comme suit :

	30 novembre 2012		
	Société	Autres actionnaires	Total
Actions de catégorie A	6 501 000	2 000 837	8 501 837
Actions de catégorie B	2 475 000	25 000	2 500 000
Actions de catégorie G	17 325 000	175 000	17 500 000
Actions de catégorie H	25 740 000	260 000	26 000 000
	52 041 000	2 460 837	54 501 837
Votes	96 %	4 %	100 %
Participation	76 %	24 %	100 %

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

4. Participations ne donnant pas le contrôle (suite)

Catégorie A, avec droit de vote (un vote par action), participantes, sans valeur nominale et avec dividende discrétionnaire.

Catégorie B, avec droit de vote (dix votes par action), non participantes, sans valeur nominale et dividende annuel non cumulatif de 5 % sur le montant versé pour lesdites actions sous réserve de certains ajustements. Les actions de catégorie B sont convertibles, au gré du détenteur, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie B sont rachetables au gré du détenteur à un prix équivalant à la contrepartie versée par action; sous réserve de certains ajustements.

Catégorie G, sans droit de vote, non participantes, sans valeur nominale. Les actions de catégorie G sont convertibles, au gré du détenteur ou au gré de la société dans l'éventualité d'un placement privé d'actions ou de l'inscription en bourse de la société, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie G sont rachetables au gré du détenteur à un prix équivalant à la contrepartie versée par action; sous réserve de certains ajustements.

Catégorie H, avec droit de vote (un vote par action), non participantes, sans valeur nominale. Les actions de catégorie H sont convertibles, au gré du détenteur ou au gré de la société dans l'éventualité d'un placement privé d'actions ou de l'inscription en bourse de la société, en actions de catégorie A, sur une base de 1 pour 1. Les actions de catégorie H sont rachetables au gré du détenteur à un prix équivalant à la contrepartie versée par action; sous réserve de certains ajustements.

5. Explosion de l'usine

Le 8 novembre 2012, une explosion et un feu ont détruits l'usine de production de la Société. L'incident a complètement détruit l'usine de production en opération à Sherbrooke, mais les dommages à l'agrandissement des installations adjacentes en construction semblent être limités. Les inventaires de produits d'huile de krill de la Société étaient entreposés à l'usine de production et ont donc aussi été détruits.

La Société dispose d'une police d'assurance couvrant, entre autres, les dommages matériels, la perte d'exploitation et la responsabilité civile jusqu'à concurrence de certains montants spécifiques et pouvant faire l'objet d'une franchise limitée de même que certaines exclusions, et a informé ses assureurs de l'incident. La Société comptabilisera les indemnités d'assurances lorsqu'elle aura le droit inconditionnel de recevoir la compensation.

La Société dispose d'un plan d'action visant à aller de l'avant en vue de reprendre ses activités qui ont été interrompues et de répondre progressivement aux demandes d'approvisionnement des clients, de façon intérimaire. Les détails du plan d'action se retrouvent dans le rapport de gestion sur la situation financière et les résultats d'exploitation pour les périodes de trois mois et de neuf mois terminées le 30 novembre 2012.

La Société a mis sur pied un fonds d'entraide pour fournir de l'aide aux employés et aux familles touchés par l'incident. Le fonds est déjà actif et a permis le paiement de salaires à certains employés, provisoirement, après l'incident.

Les dépréciations et les autres coûts estimés reliés à l'explosion de l'usine pour la période de trois mois terminée le 30 novembre 2012 se détaillent comme suit :

	30 novembre 2012
Dépréciation reliée aux inventaires détruits	2 262 667 \$
Dépréciation reliée aux immobilisations corporelles détruites	5 224 698
Coûts de restauration du site	676 933
Contribution au fonds aux victimes	224 209
Autres coûts	76 104
	8 464 611 \$

Les coûts présentés reflètent les meilleures estimations de la direction, en fonction des informations disponibles à la date d'approbation de la publication de ces états financiers consolidés (14 janvier 2013) et sont sujets à changer lorsque de nouveaux développements surviendront dans le futur.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

5. Explosion de l'usine (suite)

La dépréciation reliée aux immobilisations corporelles détruites comprend 3 137 074 \$ pour les bâtiments et composantes du bâtiment, 1 930 577 \$ pour le matériel de laboratoire et de production, et 157 047 \$ pour le mobilier et matériel et le matériel informatique et logiciels. Le montant de 16 439 035 \$ d'immobilisations corporelles présenté dans les états consolidés de la situation financière inclut 15 328 269 \$ d'immobilisations reliées à l'agrandissement de l'usine encore en construction et non sujet à une dépréciation.

Également, suite à l'explosion de l'usine, la Société a réévalué la recouvrabilité de l'actif d'impôt différé et le crédit d'impôt à l'investissement recouvrable à long terme comptabilisés dans le secteur nutraceutique. La Société a déterminé que le critère de comptabilisation de ces actifs n'était plus rencontré et a décomptabilisé l'actif d'impôt différé d'un montant de 1 000 000 \$ et le crédit d'impôt à l'investissement recouvrable à long terme d'un montant de 1 200 000 \$ au 30 novembre 2012. La réalisation de ces actifs dépendra du succès de la mise en œuvre du plan d'action de reprise des opérations de la Société et de la capacité de la Société à générer des revenus futurs imposables dans ce secteur.

Voir la note 13 d) sur les éventualités, recours collectif.

6. Paiement fondé sur des actions

Description des accords de paiement fondé sur des actions :

Au 30 novembre 2012, la Société avait conclu les accords de paiement fondé sur des actions suivants :

a) Régime d'intéressement au capital de la Société

La Société a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants de la Société. Le régime vise l'octroi d'options sur actions ordinaires. Le prix d'achat des actions visées par les options octroyées en vertu du régime correspond au minimum au cours de clôture des actions ordinaires à la cote de la Bourse TSX la veille de l'octroi. En vertu de ce régime, 6 850 000 actions ordinaires étaient réservées pour être émises. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration, de même que la durée des options qui ne peut toutefois excéder cinq ans, selon les règles établies en vertu du régime. Le régime d'intéressement au capital permet à la Société d'octroyer au maximum 15 % du nombre d'actions émises et en circulation en options d'achat d'actions. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises en circulation par année ; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Le conseil d'administration a adopté les amendements du Régime d'options d'achat d'actions modifié et reformulé le 9 mai 2012. Les modifications proposées traitent, entre autres choses de : (i) la conversion du Régime d'options d'achat d'actions de la Société d'un régime « fixe » à un régime d'actions « à nombre variable », (ii) la clarification des pouvoirs du conseil d'administration, (iii) la clarification de la résiliation anticipée d'achat d'options lors de la survenance de certains événements prédéterminés, (iv) permettant au conseil d'administration d'apporter certaines modifications au Régime d'options d'achat d'actions de la Société, (v) prévoyant une période de black-out et sa prolongation, (vi) prévoyant une clause pour un changement de contrôle et une vente de la Société et (vii) d'autres modifications d'ordre administratif. Le 21 juin 2012, la résolution a été adoptée par une majorité simple des votes exprimés par les actionnaires présents en personne ou par procuration lors de l'Assemblée Générale Annuelle.

Tout octroi d'options en vertu du régime doit prévoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

6. Paiement fondé sur des actions (suite)

a) Régime d'intéressement au capital de la Société (suite)

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation aux 1 ^{er} mars 2012 et 2011	2,46 \$	3 768 000	2,27 \$	3 871 625
Échues	3,45	(50 000)	2,78	(131 250)
Expirées	–	–	2,70	(326 300)
Exercées	2,36	(644 082)	2,52	(1 117 325)
Attribuées	3,39	3 370 000	3,18	580 000
En circulation aux 30 novembre 2012 et 2011	2,95 \$	6 443 918	2,28 \$	2 876 750
Exercibles aux 30 novembre 2012 et 2011	2,52 \$	3 098 990	2,07 \$	1 274 750

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes terminées les :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre	
	2012	2011
Dividende	–	0,09 %
Taux d'intérêt sans risque	1,16 %	1,31 %
Durée estimative	2,52 ans	2,46 ans
Volatilité prévue	65,53 %	76,02 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012 est de 1,12 \$ (1,37 \$ en 2011). La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des non-salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012 est de 1,39 \$ (1,30 \$ en 2011).

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

6. Paiement fondé sur des actions (suite)

b) Régime d'intéressement au capital de la filiale Acasti

La filiale Acasti a instauré un régime d'intéressement au capital à l'intention des administrateurs, dirigeants, employés et consultants. Le régime vise l'octroi d'options d'achat d'actions de catégorie A. Le prix d'exercice des options octroyées en vertu de ce régime n'est pas inférieur au cours de clôture des actions cotées la veille de l'octroi. En vertu de ce régime, le nombre maximal d'options pouvant être émises s'élève au moindre de 1 530 000 ou 10 % des actions de catégorie A d'Acasti détenues par des actionnaires publics, et est assujéti à l'approbation annuelle des actionnaires. Le 21 mars 2011, le conseil d'administration d'Acasti a modifié le régime incitatif d'options sur actions (le « régime »). Les modifications du régime ont été approuvées par les actionnaires le 22 juin 2011. La principale modification concerne l'augmentation du nombre d'actions pouvant être émises dans le cadre du régime, pour le porter à 6 443 444. Le 21 juin 2012, les actionnaires d'Acasti ont approuvé le renouvellement du régime d'intéressement au capital de la société, en vertu duquel le nombre maximal d'options pouvant être émises est désormais de 7 269 379, ce qui correspond à 10 % des actions en circulation à la date d'approbation par les actionnaires. Les conditions d'acquisition et de levée des options sont fixées par le conseil d'administration d'Acasti, sous réserve, entre autres, que les options ne peuvent avoir une durée excédant dix ans et qu'elles doivent avoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limitée à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises et en circulation par année; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation aux 1 ^{er} mars 2012 et 2011	1,15 \$	3 347 500	0,25 \$	800 000
Exercées	0,68	(20 000)	0,25	(25 000)
Attribuées	2,12	2 280 000	1,42	2 635 000
Échues	1,84	(111 250)	1,43	(70 000)
En circulation aux 30 novembre 2012 et 2011	1,54 \$	5 496 250	1,15 \$	3 340 000
Exercables aux 30 novembre 2012 et 2011	1,08 \$	2 068 666	0,28 \$	766 250

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours des périodes terminées les :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre	
	2012	2011
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,32 %	1,83 %
Durée estimative	4,08 ans	3,99 ans
Volatilité prévue	71,17 %	97,60 %

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012 est de 1,13 \$ (0,79 \$ en 2011).

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

6. Paiement fondé sur des actions (suite)

b) Régime d'intéressement au capital de la filiale Acasti (suite)

Aucune option n'a été octroyée à des non-salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012. La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des non-salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2011 est de 0,73 \$.

c) Régime d'intéressement au capital de la filiale NeuroBioPharm

Le 25 mai 2011, le conseil d'administration de NeuroBioPharm a approuvé la mise en place d'un régime d'options d'achat d'actions pour les membres du conseil d'administration, la direction, les salariés et les consultants de NeuroBioPharm. Le nombre maximal d'actions de catégorie A pouvant être émises par ce régime ne peut être supérieur à 600 000 actions de catégorie A, et des limites individuelles spécifiées sont établies pour les consultants, le service des relations avec les investisseurs et les salariés. Le conseil d'administration de NeuroBioPharm fixera le prix d'exercice des options, ce prix ne sera pas inférieur i) au prix par action que NeuroBioPharm a obtenu pour les dernières actions vendues dans le cadre de ses derniers placements privés effectués dans des conditions normales de concurrence au cours du dernier exercice et ii) à la démonstration faite de l'une ou l'autre des manières suivantes de la valeur du prix d'exercice : une évaluation officielle; des dépenses reportées engagées au cours des cinq derniers exercices qui ont contribué ou peuvent raisonnablement être perçues comme pouvant contribuer au développement de la technologie ou du produit pour lequel NeuroBioPharm a l'intention de réaliser un programme recommandé de recherche et développement au cours des 12 prochains mois ; l'actif corporel net; cinq fois la moyenne des flux de trésorerie annuels ou un autre moyen d'établissement de la valeur qui est acceptable pour la bourse reconnue où les titres de NeuroBioPharm sont inscrits, si applicable. La durée prévue de l'option sera d'un maximum de 10 ans. Le nombre total d'options sur actions émises en faveur d'une seule personne est limité à 5 % du total des actions ordinaires de la Société émises et en circulation par année; ce pourcentage est limité à 2 % par consultant.

Le régime d'options sur actions doit prévoir des conditions non moins restrictives que la levée sur une période minimale de 18 mois, avec acquisition graduelle et égale du droit de levée au moins sur une base trimestrielle.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des options sur actions se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre d'options
En circulation aux 1 ^{er} mars 2012 et 2011	0,50 \$	496 250	– \$	–
Attribuées	–	–	0,50	546 250
Échues	0,50	(17 500)	–	–
En circulation aux 30 novembre 2012 et 2011	0,50 \$	478 750	0,50 \$	546 250
Exercibles aux 30 novembre 2012 et 2011	0,50 \$	363 442	0,50 \$	136 567

La juste valeur des options octroyées a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les options octroyées au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2011 :

Dividende	–
Taux d'intérêt sans risque	2,08 %
Durée estimative	3,5 ans
Volatilité prévue	75 %

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

6. Paiement fondé sur des actions (suite)

c) Régime d'intéressement au capital de la filiale NeuroBioPharm (suite)

La juste valeur moyenne pondérée des options octroyées à des salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2011 est 0,02 \$.

Aucune option n'a été octroyée au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012.

d) Autre régime d'intéressement au capital

De temps à autre, la Société octroie de la rémunération à ses employés sous forme de droits incitatifs sur des bons de souscription de série 4 qu'elle détient dans sa filiale Acasti et de série 2011-2 et 2011-3 qu'elle détient dans sa filiale NeuroBioPharm. L'acquisition des droits se fait graduellement. Tous sont soumis au service continu des employés ou à l'atteinte de quatre années de service pour les administrateurs.

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des droits sur les bons de souscription d'Acasti se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits
En cours aux 1 ^{er} mars 2012 et 2011	0,33 \$	5 715 500	0,31 \$	5 792 500
Échus	–	–	0,36	(27 500)
Exercés	0,30	(121 900)	0,31	(187 500)
Attribués	–	–	1,25	165 000
En cours aux 30 novembre 2012 et 2011	0,33 \$	5 593 600	0,33 \$	5 742 500
Exerçables aux 30 novembre 2012 et 2011	0,33 \$	5 552 350	0,29 \$	5 040 000

La juste valeur des droits sur les bons de souscription d'Acasti octroyés a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les droits octroyés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2011 :

Dividende	–
Taux d'intérêt sans risque	1,71 %
Durée estimative	2,38 ans
Volatilité prévue	96,74 %

La juste valeur moyenne pondérée des droits octroyés à des salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2011 est de 0,66 \$.

Aucun droit n'a été octroyé au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

6. Paiement fondé sur des actions (suite)

d) Autre régime d'intéressement au capital (suite)

Le nombre et les prix d'exercice moyens pondérés des droits sur les bons de souscription de NeuroBioPharm se présentent comme suit :

	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits	Prix d'exercice moyen pondéré	Nombre de droits
En cours aux 1 ^{er} mars 2012 et 2011	0,51 \$	7 023 427	0,13 \$	5 750 000
Annulés	–	–	0,10	(5 000)
Série 4 échangés	–	–	0,13	(5 745 000)
Série 2011-3 émis	–	–	0,43	6 605 149
Échus	0,62	(17 250)	0,40	(1 744 751)
Attribués	0,75	805 000	0,64	1 674 279
En cours aux 30 novembre 2012 et 2011	0,53 \$	7 811 177	0,49 \$	6 534 677
Exerçables aux 30 novembre 2012 et 2011	0,48 \$	5 299 154	0,43 \$	3 798 628

La juste valeur des droits sur les bons de souscription de NeuroBioPharm octroyés a été estimée au moyen du modèle d'évaluation Black-Scholes en fonction des moyennes pondérées des hypothèses suivantes pour les droits octroyés au cours des périodes terminées les :

	Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre	
	2012	2011
Dividende	–	–
Taux d'intérêt sans risque	1,21 %	1,98 %
Durée estimative	2,93 ans	2,74 ans
Volatilité prévue	73,70 %	75 %

La juste valeur moyenne pondérée des droits octroyés à des salariés au cours de la période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012 est de 0,01 \$ (0,01 \$ en 2011).

7. Ententes de partenariat et de collaboration

En 2008, la Société a encaissé un premier montant de 500 000 € d'une série de montants prévus aux termes d'une entente de partenariat. Comme le prévoit l'entente, la Société s'engage à développer un programme de recherche clinique et de développement de produits incorporant Neptune huile de krill - NKO[®] dans une matrice alimentaire. 62,5 % du premier montant sont uniquement remboursables si les parties n'atteignent pas certains jalons de développement, avant la mise en marché des produits. La portée de toute obligation de remboursement est actuellement en discussion entre Neptune et le partenaire, mais aucune entente n'est survenue. De plus, durant l'exercice terminé le 28 février 2011, la Société a encaissé une somme de 100 000 € qui était conditionnelle à l'obtention définitive du statut Novel Food et à l'obtention de résultats positifs sur le plan organoleptique, tel qu'il est défini dans un avenant à l'entente de partenariat entre les deux parties. Aucun revenu n'a été enregistré par la Société aux termes de cette entente. Au 30 novembre 2012, une somme de 802 560 \$ est inscrite au titre de « Sommes perçues d'avance » à l'état consolidé de la situation financière (813 203 \$ au 29 février 2012).

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

8. Prêts et emprunts

Cette note fournit des informations sur les conditions contractuelles des prêts et emprunts de la Société portant intérêt, lesquels sont évalués au coût amorti.

	30 novembre 2012	29 février 2012
Prêts et emprunts non courants		
Emprunt hypothécaire, montant principal de 3 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 2 %, partiellement garanti par Investissement Québec à 38,46 % (moyennant une prime annuelle de 2,5 % sur le montant de la garantie) par une garantie d'épargne de Neptune de 1 000 000 \$, par une hypothèque immobilière de 1 ^{er} rang sur l'usine, une hypothèque mobilière de 1 ^{er} rang sur l'universalité des biens meubles (à l'exception des créances et des stocks), présents et futurs, corporels et incorporels, à l'exception de la propriété intellectuelle (laquelle est grevée d'une entente de nantissement négatif) et par une hypothèque mobilière de 2 ^e rang sur l'universalité des créances et des stocks, remboursable en versements mensuels en capital de 41 667 \$ jusqu'en novembre 2015. Le montant est présenté déduction faite des frais financiers.	1 478 349 \$	1 847 936 \$
Emprunt hypothécaire, montant principal de 3 000 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel plus 2 %, garanti tel qu'il est décrit ci-dessus, remboursable en versements mensuels en capital de 36 165 \$ jusqu'en août 2016.	1 591 250	1 952 898
Contribution remboursable octroyée dans le cadre d'un programme fédéral, sans garantie ni intérêt, payable en versements mensuels de 50 623 \$, de mars 2016 à février 2021. La contribution reçue de 3 037 393 \$ a été initialement comptabilisée à sa juste valeur estimative de 1 742 326 \$, en appliquant un taux d'actualisation de 9 %.	1 822 215	-
Deux contributions remboursables en vertu d'un programme fédéral destiné aux PME, sans garantie ni intérêt, remboursables en versements semestriels de 9 702 \$ jusqu'en octobre 2012.	-	19 403
Dette liée à un contrat de location-financement, taux d'intérêt de 8 %, remboursable en versement mensuel de 457 \$ (2 589 \$ au 29 février 2012), échéant en avril 2014.	8 484	13 933
	4 900 298	3 834 170
Moins portion à court terme	931 721	988 898
Prêts et emprunts non courants	3 968 577 \$	2 845 272 \$

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

8. Prêts et emprunts (suite)

	30 novembre 2012	29 février 2012
Prêts et emprunts courants		
Partie courante des emprunts hypothécaires	926 760 \$	962 925 \$
Partie courante des contributions d'un programme fédéral	–	19 403
Partie courante des dettes liées aux contrats de location-financement	4 961	6 570
	931 271	988 898
Marge de crédit d'exploitation autorisée de 1 570 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 2,50 %, représentant un taux effectif de 5,50 % (2,50 % et 5,50 % respectivement au 29 février 2012). La marge de crédit est garantie par une hypothèque mobilière de 1 ^{er} rang sur l'universalité des créances et des stocks, de 2 ^e rang sur l'usine de production et par une hypothèque de 3 ^e rang sur l'universalité des autres biens meubles, présents et futurs, corporels et incorporels, à l'exception de la propriété intellectuelle (laquelle est grevée d'une entente de nantissement négatif). La Société dispose d'une ligne de crédit autorisée de 200 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 1,75 %. La ligne de crédit sert à soutenir le risque lié aux contrats de change. La ligne de crédit est grevée des mêmes conditions que celles de la marge de crédit.	390 000	1 920 000
Prêts et emprunts courants	1 321 721 \$	2 908 898 \$

9. Détermination de la juste valeur

Dérivés d'équité

La juste valeur des bons de souscription du Placement privé 2011 - US a été déterminée au moyen de modèle d'évaluation en fonction des estimations et des hypothèses suivantes :

	3 novembre 2012	29 février 2012
Modèle d'évaluation	Black & Scholes	Black & Scholes
Taux de rendement	–	–
Volatilité	53,03 %	64,42 %
Durée estimative	0 an	0,67 an
Taux sans risque	0,19 %	0,18 %

Puisque les bons de souscription Placement privé 2011 - US ont expiré le 3 novembre 2012, la juste valeur a été déterminée avant l'expiration.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

9. Détermination de la juste valeur (suite)

Les changements dans la juste valeur (produits) des dérivés d'équité sont inclus dans les charges financières :

	30 novembre 2012	30 novembre 2011
Placement privé 2011 - US	267 057 \$	(34 495) \$

10. Secteurs opérationnels

La Société a trois secteurs à présenter, comme il est décrit ci-dessous, qui sont les unités opérationnelles stratégiques de la Société. Les unités opérationnelles stratégiques offrent différents produits et services et sont gérées séparément, car elles requièrent différentes stratégies en matière de technologie et de marketing. Pour chacune des unités opérationnelles stratégiques, le chef de la direction de la Société passe en revue au moins tous les trimestres les rapports de gestion internes. Le sommaire qui suit décrit les activités de chacun des secteurs à présenter de la Société :

- *Neptune* produit et commercialise des produits nutraceutiques.
- *Acasti Pharma Inc.* développe et commercialise des applications médicales et pharmaceutiques pour les maladies cardiovasculaires.
- *NeuroBioPharm Inc.* développe et commercialise des applications médicales et pharmaceutiques pour les maladies neuro-dégénératives ou neurologiques.

L'information sur les résultats de chaque secteur à présenter est incluse ci-après. La performance d'un secteur est évaluée en fonction du bénéfice sectoriel avant impôt sur le résultat, comme l'indiquent les rapports de gestion internes examinés par le chef de la direction de la Société. Le bénéfice sectoriel permet d'évaluer la performance d'un secteur dans la mesure où la direction est d'avis que cette information est la plus pertinente pour évaluer les résultats de certains secteurs par rapport à ceux d'autres entités évoluant au sein des mêmes secteurs d'activité. La fixation des prix de cession interne s'appuie sur des taux prédéterminés et acceptés par toutes les parties.

Information sur les secteurs à présenter

Période de trois mois terminée le 30 novembre 2012

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	6 602 803 \$	424 320 \$	– \$	– \$	7 027 123 \$
Revenus provenant des ventes internes et contrats de recherche internes	237 260	–	–	(237 260)	–
Amortissement	(154 613)	(166 496)	(81 325)	245 611	(156 823)
Paievements fondés sur des actions	(1 195 657)	(411 702)	(81 852)	–	(1 689 211)
Explosion de l'usine	(8 464 611)	–	–	–	(8 464 611)
Produits financiers	389 878	12 183	–	(13 125)	388 936
Charges financières	(41 486)	(690)	(13 125)	13 125	(42 176)
Impôt sur le résultat	(1 000 000)	–	–	–	(1 000 000)
Perte du secteur à présenter	(10 632 763)	(1 611 111)	(438 558)	245 611	(12 436 821)
Actifs du secteur à présenter	83 009 295	13 097 123	4 342 580	(25 569 543)	74 879 455
Passifs du secteur à présenter	17 338 938	2 058 902	19 377 772	(20 350 377)	18 425 235

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

10. Secteurs opérationnels (suite)

Période de trois mois terminée le 30 novembre 2011

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	5 120 273 \$	– \$	– \$	– \$	5 120 273 \$
Revenus provenant des ventes internes et contrats de recherche internes	106 165	–	–	(106 165)	–
Amortissement	(190 370)	(166 976)	(81 325)	245 611	(193 060)
Paiements fondés sur des actions	(421 473)	(353 883)	(112 222)	–	(887 578)
Produits financiers	26 213	14 863	(225)	–	40 851
Charges financières	118 069	(1 026)	–	–	117 043
Bénéfice (perte) du secteur à présenter	974 933	(2 207 042)	(446 395)	245 611	(1 432 893)
Actifs du secteur à présenter	43 057 802	14 695 442	4 818 803	(22 784 011)	39 788 036
Passifs du secteur à présenter	8 187 846	1 182 771	18 371 445	(18 734 221)	9 007 841

Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2012

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	20 597 525 \$	675 292 \$	– \$	– \$	21 272 817 \$
Revenus provenant des ventes internes et contrats de recherche internes	557 576	–	–	(557 576)	–
Amortissement	(525 737)	(499 028)	(243 975)	736 833	(531 907)
Paiements fondés sur des actions	(4 604 077)	(1 464 336)	(309 495)	–	(6 377 908)
Explosion de l'usine	(8 464 611)	–	–	–	(8 464 611)
Produits financiers	116 025	35 320	352	(39 375)	112 322
Charges financières	(386 277)	(1 978)	(39 375)	39 375	(388 255)
Impôt sur le résultat	(1 000 000)	–	–	–	(1 000 000)
Perte du secteur à présenter	(13 151 579)	(4 939 557)	(1 461 128)	736 833	(18 815 431)
Actifs du secteur à présenter	83 009 295	13 097 123	4 342 580	(25 569 543)	74 879 455
Passifs du secteur à présenter	17 338 938	2 058 902	19 377 772	(20 350 377)	18 425 235

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

10. Secteurs opérationnels (suite)

Période de neuf mois terminée le 30 novembre 2011

	Nutraceutique	Cardiovasculaire	Neurologique	Éliminations	Total
Revenus provenant des ventes externes	13 756 431 \$	– \$	– \$	– \$	13 756 431 \$
Revenus provenant des ventes internes et contrats de recherche internes	478 868	115 966	–	(594 834)	–
Amortissement	(562 625)	(500 917)	(243 975)	736 833	(570 684)
Paiements fondés sur des actions	(1 260 933)	(801 625)	(304 341)	–	(2 366 899)
Produits financiers	61 714	30 255	–	–	91 969
Charges financières	(197 455)	(5 770)	–	–	(203 225)
Bénéfice (perte) du secteur à présenter	1 151 708	(4 954 327)	(1 393 508)	736 833	(4 459 294)
Actifs du secteur à présenter	43 057 802	14 695 442	4 818 803	(22 784 011)	39 788 036
Passifs du secteur à présenter	8 187 846	1 182 771	18 371 445	(18 734 221)	9 007 841

Les écarts entre les sommes de tous les secteurs et les soldes consolidés s'expliquent principalement par l'exploitation des secteurs cardiovasculaire et neurologique aux termes de licences émises par le secteur nutraceutique, détenteur ultime de la propriété intellectuelle originale employée dans les applications pharmaceutiques. Les immobilisations incorporelles associées aux licences des secteurs pharmaceutiques, leurs dotations aux amortissements et les redevances sont éliminées à la consolidation. Les placements intersectoriels et les soldes à payer ou à recevoir sont à l'origine d'autres éliminations d'actifs et de passifs des secteurs à présenter.

Le secteur nutraceutique est le principal débiteur des obligations liées aux charges du siège social du groupe. Toutes les charges du siège social significatives, hormis les coûts de financement et certaines charges de bureau courantes, sont imputées aux secteurs à présenter en proportion de la part estimative des services ou des avantages obtenus par chacun. Ces charges ne représentent pas nécessairement les coûts qui devraient autrement être engagés par les secteurs s'ils ne recevaient pas les services ou les avantages grâce aux ressources mises en commun par le groupe ou s'ils ne recevaient pas de financement du secteur nutraceutique.

11. Engagements et éventualités

a) Éventualités

- i) Le ou vers le 27 janvier 2010, la Société et Acasti ont déposé une requête pour l'émission d'une injonction permanente devant la Cour supérieure du Québec contre US Nutraceutiques LLC (d.b.a. Valensa), une société américaine. Dans le cadre de cette procédure, Neptune et Acasti recherchent notamment une injonction ordonnant à Valensa d'amender certaines demandes de brevet déposées par Valensa auprès du registraire américain pour y ajouter Neptune comme copropriétaire, ou à titre subsidiaire la cession par Valensa de ces demandes de brevet à Neptune, ainsi que des dommages-intérêts punitifs, perte de profits et pertes d'occasions d'affaires, le tout pour un montant présentement fixé à 3 000 000 \$.

Le 28 septembre 2011, Valensa a déposé sa défense dans laquelle elle a nié les allégations de Acasti/Neptune et a demandé le rejet de la requête. Valensa a également produit une demande reconventionnelle mais seulement à l'égard de Neptune, contre qui elle allègue une violation des contrats et réclame des dommages-intérêts d'un montant de 2 300 000 \$. La Société nie toutes les allégations matérielles faites par Valensa. Ce dossier est toujours actif et aucune date de procès n'a été fixée. Au 30 novembre 2012, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

11. Engagements et éventualités (suite)

a) Éventualités (suite)

- ii) Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc. et Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 19 décembre 2011, Aker et al. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 30 novembre 2012, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Aker Biomarine ASA, Aker Biomarine Antarctic USA Inc., Aker Biomarine Antarctic AS, Schiff Nutrition Group Inc. and Schiff Nutrition International Inc. (Aker et al.), devant le US District Court pour le district du Delaware.

- iii) Le 4 octobre 2011, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,030,348 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc. Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc., devant le US District Court pour le district du Delaware. Le 30 décembre 2011, Enzymotec USA Inc. a déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle il nie toute contrefaçon du brevet, demande une déclaration d'invalidité et réclame les coûts et des dommages. Le 30 décembre 2011, Mercola.com Health Resources, LLC et Azantis Inc. ont déposé une défense et une demande reconventionnelle dans laquelle ils nient toute contrefaçon du brevet, demandent une déclaration d'invalidité et réclament les coûts et des dommages. Les procédures ont été suspendues en raison du réexamen du brevet et aucune date de procès n'a été fixée. Au 30 novembre 2012, la Société n'a enregistré aucune provision relativement à cette plainte.

Également, le 2 octobre 2012, la Société a déposé une action en contrefaçon du brevet US8,278,351 et en dommages contre Enzymotec Limited, Enzymotec USA Inc., Mercola.com Health Resources, LLC, devant le US District Court pour le district du Delaware.

- iv) Le 22 décembre 2011, la Société a reçu signification par l'Université de Sherbrooke d'une requête en passation de titre relativement aux brevets portant sur le procédé d'extraction utilisé sous licence par la Société et dont l'Université de Sherbrooke est le propriétaire inscrit dans plusieurs pays. L'Université demande à la cour d'ordonner le transfert de propriété à la Société. Le dossier est toujours en instance et aucune date de procès n'a été fixée.

b) Engagements

- i) En septembre 2011, Neptune a annoncé la conclusion d'un protocole d'entente avec la société chinoise Shanghai KaiChuang Deep Sea Fisheries Co. Ltd. (« SKFC ») afin de former une coentreprise à parts égales nommée Neptune-SKFC Biotechnologie. La coentreprise devrait fabriquer et commercialiser les produits de krill de Neptune en Asie. Le coût initial et la valeur totale du projet, qui inclut la construction d'une usine de production et le développement d'un réseau de distribution commercial pour l'Asie, de même que d'autres détails de cette entente sont actuellement examinés par les parties. SKFC appartient à hauteur de 43 % à Shanghai Fisheries General Corporation (« SFGC »), important conglomérat de pêche qui est la propriété du gouvernement chinois. SFGC se spécialise dans la pêche pélagique, les navires de pêche, la machinerie de pêche, les produits d'épicerie frais et les services d'entreposage. SFGC est présente dans plus de 10 pays et compte plus 4 000 employés. SKFC a la plus importante flotte de navires chargés de la récolte du krill de l'océan Antarctique. Le protocole d'entente fait l'objet de négociations additionnelles et est assujéti à l'approbation du conseil de chacune des parties à la coentreprise ainsi que des autorités chinoises.

- ii) En décembre 2011, la Société a annoncé le début du projet d'agrandissement de son usine à Sherbrooke. Le coût du projet d'expansion était estimé à 21 000 000 \$ et devait être financé principalement par une subvention du gouvernement fédéral canadien et un prêt sans intérêt, certains crédits d'impôt, une facilité de crédit garantie et une partie du fonds de roulement de Neptune. Immédiatement après la fin du troisième trimestre de l'année fiscale 2012, un financement de 15 500 000 \$ a été négocié. Le financement est composé d'un emprunt de 9 000 000 \$ portant intérêt au taux préférentiel plus 2 %, ayant un terme de cinq ans, d'un emprunt de 3 500 000 \$ sans intérêt, ayant un terme de dix ans et d'une subvention de 3 000 000 \$. La majeure partie de ces montants de financement ne sont pas déboursés.

Depuis l'explosion survenue le 8 novembre 2012, la Société prévoit reconstruire une usine de production opérationnelle, en utilisant la phase I de l'agrandissement de l'usine qui était en cours d'achèvement. La Société prévoit que la capacité annuelle de production de la nouvelle usine de production, lorsqu'opérationnelle, serait d'environ 150 000 kilogrammes.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

11. Engagements et éventualités (suite)

b) Engagements (suite)

- iii) Dans le cours normal des affaires, une filiale de la Société a signé des ententes avec divers partenaires et fournisseurs visant à ce que ceux-ci exécutent des projets de recherche pour la production et la commercialisation de certains produits.

La filiale de la Société s'est engagée dans divers projets de recherche et de développement qui seront effectués sur une période de 12 à 24 mois pour un coût total initial de 4 105 000 \$, partiellement payé à ce jour. Au 30 novembre 2012, un montant de 342 000 \$ est inclus dans les « Fournisseurs et autres créditeurs » relativement à ces projets.

12. Parties liées

Transactions avec les principaux dirigeants

La Société s'est engagée, auprès d'une société contrôlée par un dirigeant et administrateur de la Société (qui est également un actionnaire de la Société), à payer semestriellement une somme représentant 1 % des revenus, sans limite de durée, à titre de redevances. Le montant versé annuellement ne pourra excéder le bénéfice net avant impôts, intérêts et amortissement de la Société. Au cours de la période de trois mois et de neuf mois terminée le 30 novembre 2012, le total de ces redevances incluses dans les charges d'exploitation représente 78 133 \$ et 218 421 \$, respectivement (51 149 \$ et 139 793 \$ pour la période de trois mois et de neuf mois terminée le 30 novembre 2011). Au 30 novembre 2012, le solde dû à cette société en vertu de cet engagement est de 70 109 \$ (189 748 \$ au 29 février 2012). Ce montant est présenté aux états consolidés de la situation financière sous la rubrique « Fournisseurs et autres créditeurs ».

Rémunération des principaux dirigeants

Les membres du conseil d'administration et certains dirigeants sont les principaux dirigeants de la Société. Ils exercent un contrôle sur 4 % des actions avec droit de vote de la Société.

La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit pour les périodes terminées les :

	Périodes de trois mois terminées les 30 novembre		Périodes de neuf mois terminées les 30 novembre	
	2012	2011	2012	2011
Avantages à court terme	683 242 \$	473 935 \$	1 755 026 \$	1 288 805 \$
Paiements fondé sur des actions	631 248	518 442	2 057 297	1 366 359
	1 314 490 \$	992 377 \$	3 812 323 \$	2 655 164 \$

13. Événements postérieurs à la date de clôture

a) Entente de prépaiement

Le 4 décembre 2012, la Société a annoncé qu'elle a conclu une entente de prépaiement avec une filiale, Acasti, en vertu du contrat de licence exclusive. Cette entente prévoit que la Société peut payer d'avance toutes les redevances futures payables en vertu de ce contrat de licence.

La valeur du prépaiement, déterminée avec l'assistance de spécialistes externes en évaluation, selon la formule de calcul stipulée dans le contrat de licence, équivaut à approximativement 15 000 000 \$. Ce prépaiement sera payé par l'émission d'actions de catégorie A de la filiale, à un prix de 2,30 \$ par action, à l'exercice d'un bon de souscription délivré à Neptune à la signature de l'entente de prépaiement.

Le prépaiement et l'émission des actions à Neptune sont sujets à l'approbation par le TSX Venture Exchange et par les actionnaires désintéressés de la filiale lors de la prochaine assemblée annuelle des actionnaires de la filiale. Si le bon de souscription était exerçable au 30 novembre 2012, le prépaiement aurait pour effet d'augmenter la participation de la Société dans Acasti, pour passer d'environ 57 % à environ 61 %.

NEPTUNE TECHNOLOGIES & BIORESSOURCES INC.

Notes afférentes aux états financiers consolidés intermédiaires (suite)
(non audités)

Périodes de trois mois et neuf mois terminées les 30 novembre 2012 et 2011

13. Événements postérieurs à la date de clôture (suite)

b) Octroi d'options d'achat

Le 3 décembre 2012, Neptune a accordé une rémunération incitative sous forme d'options d'achat d'actions comme moyen de rétention du personnel, compensant ainsi partiellement les réductions de salaire et servant d'incitatif à long terme pour les dirigeants et les employés clés. La Société a octroyé 2 080 000 options d'achat d'actions de catégorie A de la Société, exerçables à 2,90 \$, expirant trois ans suivant la date d'octroi. La Société a également octroyé 2 095 000 options d'achat sur les actions d'Acasti, exerçables à 2,75 \$, expirant trois ans suivant la date d'octroi, et 2 500 000 options d'achat sur les actions de NeuroBioPharm, exerçables à 0,75 \$, expirant trois ans suivant la date d'octroi.

c) Demandes – brevets

Le 20 décembre 2012, la Société a déposé une demande de révocation du brevet initial d'Aker Biomarine ASA (2008231570) et de ses quatre brevets d'innovation devant la Cour fédérale australienne. La Société souhaite obtenir de la Cour une déclaration que toutes les revendications contenues dans les brevets d'Aker, sont, et en tout temps ont été, invalides. Les brevets d'Aker revendiquent une composition d'huile de krill et des méthodes d'extraction qui, de l'avis de la Société, ne sont pas nouvelles et qui ne sont donc en conséquence pas des inventions brevetables, puisque la Société commercialisait son huile de krill NKO bien des années avant le dépôt des demandes de brevets d'Aker en Australie.

d) Recours collectif

Le 20 décembre 2012, la Société a annoncé qu'elle et certains de ses dirigeants ont été désignés comme défendeurs dans un prétendu recours collectif intenté par un cabinet d'avocats américain le 19 décembre 2012 auprès de la District Court for the Southern District of New York des États-Unis. Selon la plainte qui a été déposée, Neptune et certains de ses dirigeants auraient violé la *Securities Exchange Act of 1934*. Cette plainte a été déposée au nom de toutes les personnes ou entités qui ont acheté des actions ordinaires de Neptune durant une certaine période. Neptune estime que cette plainte n'est absolument pas fondée et qu'elle dispose d'arguments solides et factuels pour assurer sa défense et elle entend les faire valoir vigoureusement.